

BULLETIN DE LIAISON DES FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901
32 RUE LA BOËTIE 75008 PARIS

F.F.D.J.F. : MILITANTS DE LA MÉMOIRE

ISSN 1162 - 826X

HEUREUSE ANNÉE 2009

NUMÉRO 102 · DÉCEMBRE 2008

Le Premier Ministre

Paris, le - 8 OCT. 2008

3 1 2 8

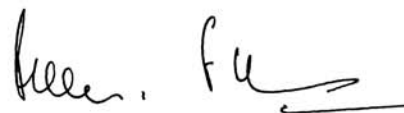
Monsieur le Président,

Par votre lettre du 4 juin dernier, vous avez appelé mon attention sur l'absence de revalorisation des rentes servies aux orphelins de la déportation en vertu des décrets du 13 juillet 2000 et du 27 juillet 2004.

J'ai l'honneur de vous informer que, à compter du 1^{er} janvier 2009, le montant de ces rentes augmentera de 2,5% par an, permettant ainsi une revalorisation de plus de 10% d'ici 2012.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Mie à un,

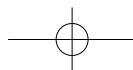


François FILLON

ÉDITORIAL LA REVALORISATION DE LA RENTE

Mission difficile sinon impossible et pourtant mission réussie. Nous le devons beaucoup plus à Arno qu'à moi-même. Souvenez-vous : il fut le premier militant associé à notre couple : en 1969 à trois ans il lançait des tomates au chancelier Kiesinger et mordait les anciens nazi qui lui tendaient la main. A 6 ans il aurait dû mourir en ouvrant le colis piégé de « bonbons » qui nous était destiné. Il était à Miltenberg, au procès de Cologne, à Auschwitz en 1981, à Rostock, à Vienne ou il fut arrêté, jouant le rôle de Waldheim en officier nazi. Combien de fois l'ai je envoyé faire des démarches ou retrouver des photos de la Shoah à Auschwitz, à Coblenz, à Budapest. Combien de judicieux conseils m'a-t-il prodigués à des moments décisifs pour ma plaidoirie dans le procès Barbie, pour mettre fin au dépôt de gerbe de F.Mitterrand à P. Pétain, ou pour saper l'autorité du Président de la Cour d'Assises de Bordeaux. Combien de fois est-il allé en Israël où, citoyen israélien, il a fait son service armé dans la Police des Frontières. Combien de fois a-t-il affronté magistrats, avocats de la défense et même ceux des Parties Civiles dans les procès Touvier et Papon que nous avons remportés et où c'était lui qui, dans la salle d'audience, nous représentait face à une meute de robes noires exaspérée par nos prises de position intransigeantes. Combien a-t-il travaillé aussi pour ne jamais échouer à un examen et pour précéder les milliers d'avocats américains de sa promotion à leur concours national. Un fils, toujours disponible, quelle que soit sa charge de travail pour saisir mes textes si mal écrits de nos bulletins ou pour faire telle ou telle démarche. En 1993 je lui avais dédié ainsi mon « Calendrier de la Persécution des Juifs en France », celui de mes ouvrages que je préfère (à cause de son format réduit et léger bien que de 1 300 pages):

A mon père Arno Klarsfeld et à mon fils Arno Klarsfeld
L'un m'a donné la vie,
A sacrifié sa vie pour la mienne et a donné un sens à ma vie
L'autre, à qui j'ai donné la vie
Est si vaillant qu'il maintiendra le cap.



Pension de la CLAIMS

Dans notre bulletin n° 101 vous avez reçu de nombreuses explications, une copie du formulaire, des questionnements sur la façon de remplir ce formulaire en tenant compte des critères que le gouvernement allemand a imposés à la Claims Conférence et que je rappelle :

- « vécurent cachés au moins 18 mois, dans des conditions inhumaines, sans contact avec le monde extérieur ... »
- « vécurent au moins 18 mois dans la clandestinité ou sous une fausse identité dans des conditions inhumaines... »

Dans le bulletin vous avez également trouvé toutes les informations utiles pour prendre contact avec l'un des deux organismes en mesure de vous aider pour la rédaction de ce formulaire. Il s'agissait de « Passerelles ». Dans ce n° 102 nous vous présentons le second organisme, dont nous avons d'ailleurs déjà parlé et qui présente les mêmes avantages : il s'agit du CASIP-COJASOR.

En ce qui concerne notre rôle d'impulsion nous l'avons rempli, comme vous l'avez suivi, à Bonn au Ministère des Finances en convaincant l'administration allemande de l'injustice de la situation des orphelins français, dont la très grande majorité, ayant perçu de la France dans les années 60, une indemnisation insignifiante dans le cadre de l'accord global franco-allemand, ne pouvaient postuler à une pension de la Claims. A la suite de notre intervention directe, ce veto a été levé ; vous pouvez postuler. Ceux qui sont dans ce cas et qui ont déjà essuyé un refus de la Claims, reçoivent maintenant automatiquement de la Claims la décision soit de leur accorder la pension, soit de la refuser à nouveau parce que leur cas ne correspond pas aux critères plus haut indiqués. Quant à ceux qui postulent pour la première fois, ils ont donc intérêt à prendre contact avec le CASIP-COJASOR ou Passerelles pour remplir convenablement ce formulaire. Notre rôle maintenant est d'aider à assouplir les fameux critères. Nous avons reçu les dirigeants de la Claims à Paris en octobre ; j'ai rencontré les dirigeants de la Claims à New York le 20 novembre et j'ai rencontré les dirigeants de la Claims à Francfort le 27 novembre. A leur demande j'ai rédigé une note historique détaillée accompagnée de nombreux documents pour expliquer quelle avait été la situation des enfants juifs, en particulier des orphelins, entre 1940 et 1944. Nous irons de nouveau à Bonn prochainement pour tenter de convaincre le Ministère allemand des Finances de prendre en compte le bien fondé de nos remarques et de mieux adapter les dites critères à la véritable situation des Juifs en France.

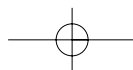
Vous pouvez nous faire confiance ainsi qu'à la volonté des dirigeants de la Claims pour faire au mieux pour répondre à vos attentes.

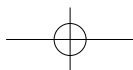
S.K. .

Nous avons publié dans le bulletin n°100 des extraits de nos deux brochures des dessins inédits du Camp du Vernet dont notre ami Serge Nommick de Troyes nous a fait don. Nous avons indiqué que les deux auteurs autrichiens Bruno FURCH et Walter SOMMER nous étaient inconnus et que BEATE allait entreprendre une enquête en Autriche pour savoir qui ils étaient. Elle a réussi : tous deux étaient des militants communistes de retour des Brigades Internationales en Espagne.

Bruno FURCH était né le 20 juillet 1913 à Vienne où il fut arrêté en 1933 et 1937, il était instituteur. Après l'Espagne, les camps de Saint Cyprien, de Gurs et le Vernet. En mai 1941 livré à la Gestapo il est à Dachau et il est libéré à Flossenbürg en 1945. Fonctionnaire du PC autrichien, membre de son Comité central, rédacteur en chef adjoint du journal « Volkstimme ». Décédé le 11 janvier 2000 à Vienne où vit sa veuve Frederike, rescapée de Ravensbrück.

Walter SOMMER, de son vrai nom Max Goldberger né en 1904 à Wallen en Autriche. Avec son frère Josef, il combat en Espagne, Josef sera fusillé par la Gestapo en 1941. Max passe par Gurs et le Vernet, d'où il s'échappe en 1942. Combat dans la Résistance sous le nom de Louis Ducret puis est volontaire pour combattre en Yougoslavie. Major dans le 4^{ème} bataillon autrichien pour la liberté. Après la guerre actif dans la police autrichienne dans la zone d'occupation soviétique qui prend fin en 1955, puis Capitaine dans les forces de sécurité de l'Allemagne de l'Est. Décédé à Berlin Est le 16 décembre 1981.





**SERVICE
POUR LES
SURVIVANTS
DE LA SHOAH
ET LES AYANTS
DROIT**

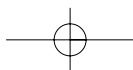
CASIP-COJASOR

Le service pour les survivants de la Shoah et les ayants droit commémore le passé, apporte réconfort pour le présent et préserve l'avenir. Il fait partie intégrante de la Fondation CASIP-COJASOR dont les services sont à disposition des survivants : service social, centres de vacances, foyers logements et EHPAD, vestiaire, service d'entraide aux personnes isolées ou malades (SEPIA).

Programmes financés par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, le Cluims Conférence et le CASIP-COJASOR



CASIP-COJASOR
FONDATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
Service pour les survivants de la Shoah
47, Boulevard de Belleville 75011 PARIS
Tel : 01 49 23 71 44 / 45
surv.shoah@casip-cojasor.fr





Le Directeur général

gabriel.vadnai@casip-cojasor.fr

Tél : 01 44 62 13 10

Maître Serge KLARSFELD

32 rue de la Boétie

75008 PARIS

Paris, le 3 novembre 2008
GV/LB-1890

Cher Maître,

Afin de tenir vos adhérents et lecteurs informés, nous vous prions de noter que notre Service pour les Survivants de la Shoah et Ayants Droit s'est enrichi de la collaboration de Madame Alexandra Guyot, qui a travaillé 2 ans ½ au bureau parisien de la Claims Conference.

Celle-ci s'occupe actuellement de la gestion administrative des dossiers d'indemnisation, en particulier ceux relatifs à l'Article 2.

Les personnes souhaitant constituer un dossier, s'informer sur la bonne fin de ceux qu'ils ont déjà déposés, peuvent la contacter ou prendre rendez-vous, le cas échéant.

Une permanence téléphonique est assurée les lundis, mardis, jeudis de 9h30 à 17h30 et les mercredis de 9h30 à 13h30. Accueil sur rendez-vous au 47 boulevard de Belleville – 75011 PARIS – Tél. : 01 49 23 85 77 / 76.

Il convient de préciser que la réglementation concernant l'Article 2 a récemment évolué. Ainsi les enfants cachés pendant la guerre, qui avaient essuyé un refus au motif qu'ils avaient déjà reçu une indemnité, sont maintenant éligibles pour la pension article 2. S'ils avaient déjà constitué un dossier, ils seront contactés par la Claims qui révisera leur dossier.

En sont exclus les requérants qui perçoivent déjà des pensions versées par les autorités allemandes.

En outre, la limitation relative au plafond de revenus a été supprimée. Seul est maintenant pris en considération, le patrimoine du requérant, qui ne doit pas excéder 500 000 \$ (environ 400 000 €) hors résidence principale.

Enfin, le bureau de la Claims Conference à Paris ayant fermé au 30/06/08, le Service pour les Survivants de la Shoah et Ayants Droit de la Fondation CASIP-COJASOR a été chargé par la Claims Conference de reprendre les différents services qu'elle assurait antérieurement :

- > diffusion et réception des dossiers,
- > accueil des requérants si nécessaire,
- > transmission et vérification des dossiers, certificats de vie et justificatifs, à la Claims de Francfort,
- > suivi de bonne fin.

Souhaitant que ces informations soient utiles, nous vous prions de croire, cher Maître, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.


Gabriel VADNAÏ

SERVICE SOCIAL : FAMILIAL - PERSONNES AGÉES - RESCAPÉS DE LA SHOAH - RÉFUGIÉS - TUTELLES DES MAJEURS PROTÉGÉS - VESTIAIRE - HALTE GARDERIE / LUDOTHÈQUE
HÔTEL SOCIAL - MAISONS MÉDICALISÉES ET FOYERS-LOGEMENTS POUR PERSONNES AGÉES - RÉSIDENCE POUR HANDICAPÉS MENTAUX

8, rue de Pali-Kao 75020 PARIS ☎ 01 44 62 13 13 - Fax : 01 44 62 13 14 - fondation@casip.cojasor.fr - www.casip-cojasor.fr

La Fondation CASIP-COJASOR, reconnue d'utilité publique par décret du 29 décembre 1999 (J.O. du 30 décembre 1999), est née le 1er janvier 2000 de la fusion des associations CASIP (Comité d'Action Sociale Israélite de Paris et d'Île de France) fondée en 1809, reconnue d'utilité publique dès 1887 et COJASOR (Comité Juif d'Action Sociale et de Reconstruction) fondée en 1945.

Le Comité d'attribution s'est réuni le 12 décembre pour statuer sur les dossiers de candidature relatifs aux logements de la Résidence destinée aux Orphelins de la Shoah à Courbevoie. Le Comité d'attribution, présidé par le Dr. Jean-Raphael Hirsch, s'appuiera sur les recommandations du Comité technique qui aura au préalable étudié chaque dossier. Un dossier administratif de réservation a été adressé à chaque personne intéressée.

Compte-rendu de la réunion avec les représentants des associations et de la coordination des enfants juifs survivants de la Shoah
Lundi 6 octobre 2008 de 10h00 à 12h30

Objet : réalisation d'une « maison commune » dans la Résidence ORPEA de Courbevoie

Etaient présents :

M. Jean-Raphaël HIRSCH, Président de la Commission Solidarité
Amicale des Anciens de l'OSE : M. Salomon GALDBART
Association des Enfants Oubliés des persécutions antisémites : M. Marcel TRAJSTER
Association des Enfants Cachés : M. Victor KUPERMINC
Coordination des Enfants Survivants de la Shoah : Mme Rosette WIELBLAD
Fils et Filles des Déportés Juifs de France : Mme Régine LIPPE
Les Anciens de l'OPEJ : M. Bernard GOLDBERG
Les Anciens de la Commission Centrale de l'Enfance : Mme Nadia GROBMAN
Union des Engagés Volontaires, Anciens Combattants Juifs : M. Simon GROBMAN
Passerelles (FSJU) : Mme Andrée KATZ
FMS : Mme Anne-Marie REVCOLEVSCHI, MM. Jean-Luc LANDIER, Philippe ALLOUCHE ; David AMAR, Mme Audrey ROUAH

La réunion a permis de débattre d'un certain nombre de sujets présentés dans le document préparatoire distribué en séance et joint en annexe.

I Questions générales

La majorité des participants a souligné la bonne impression générale concernant les logements et le bâtiment. Toutefois la perspective de changer de quartier suscite chez certains un stress important : la perte des repères dans un environnement nécessairement différent est décrite comme une désorientation et peut provoquer un sentiment de déracinement qui risque d'être un obstacle pour leur décision. Néanmoins les participants, conscients de ces difficultés, ont mis l'accent sur l'environnement chaleureux et convivial qui devrait convaincre les plus réservés. A ce jour, trois personnes ont confirmé leur intérêt par courrier auprès de M. Trajster. Par ailleurs, les courriers et bulletins d'information envoyés par les associations (près de 5 000 en tout) ont, pour l'instant, généré assez peu de retours.

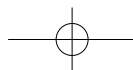
II. Questions précises

a) Les critères proposés ont été approuvés par l'ensemble des participants.

Priorité a été donnée aux orphelins juifs de France. Les autres critères d'appréciation (situation d'isolement, précarité, préjudice moral, familial, psychologique lié à la Shoah, engagement dans les associations et état de santé de la personne) seront appréciés au cours de l'examen de la situation personnelle de chacun des demandeurs.

b) La question des seuils de ressources a été discutée.

Les représentants ont rappelé que la plupart des postulants potentiels ont une petite retraite et que les seuils de ressources communiqués par la FMS leur semblent trop élevés, par rapport aux revenus moyens de leurs adhérents. Les barèmes de loyer, proposant un abattement important par rapport aux prix du marché locatif, ont été considérés généreux au regard des pratiques de l'action sociale. La FMS en est consciente mais c'est son engagement en faveur de la « solidarité » qu'elle souhaite ainsi marquer.



Une estimation très précise a été faite par Marcel Trajster, incluant les rentes ONAC (457 €) et les pensions versées au titre de l'Article II (291 €), ce qui permet de situer autour de 1 130 €/mois la limite de pension de retraite individuelle donnant accès aux tarifs de la première tranche, et 1 500 € pour un couple. La deuxième tranche serait ainsi accessible aux personnes disposant d'une retraite mensuelle comprise entre ce plafond et 2 800 €, et jusqu'à 3 800 € pour un couple.

Les autres ressources éventuelles seront également prises en considération lors de l'examen des dossiers.

c) Les propositions de la FMS ont été approuvées

Comité technique :

Sous la responsabilité de Philippe Allouche, Directeur général adjoint, et géré par David Amar assisté d'Audrey Rouah, ce Comité aura pour mission d'instruire les demandes dans la plus stricte confidentialité. Il sera composé de plusieurs personnes présentant les profils suivants : Assistante(s) sociale(s), un membre de la Commission Solidarité de la FMS, un représentant de « Passerelles » (FSJU), un spécialiste de l'Habitat Social, un spécialiste de l'hébergement communautaire en foyer-logement.

Comité d'attribution :

Décisionnaire sur l'attribution des logements et la détermination des conditions financières retenues, le Comité s'appuiera sur les recommandations du Comité technique. Présidé par le Dr Hirsch, il sera composé d'un représentant de chaque association de la Coordination et des autres associations engagées au projet (FFDJF, OPEJ), plus les membres du Comité technique et ceux pilotant le projet pour la Direction générale de la FMS.

d) Calendrier

La FMS transmettra aux représentants des associations, dans les plus brefs délais (13 octobre si possible), un document d'information accompagné d'une lettre d'intention que les personnes intéressées seront invitées à renvoyer à la FMS avant le 10 novembre 2008. Les associations transmettront à leurs adhérents ces documents qui figureront également sur le site de la FMS : www.fondationshoah.org.

Afin d'avoir une première estimation des personnes intéressées avant la Commission Solidarité de la FMS du 13 novembre 2008, les demandeurs devront se faire connaître auprès de la FMS avant le 10 novembre 2008.

Il conviendra que les associations informent également leurs adhérents des deux visites supplémentaires de la Résidence, qui seront organisées les 16 et 27 octobre 2008 à 14h00.

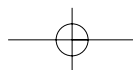
III Questions complémentaires

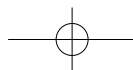
La FMS se chargera d'obtenir des informations supplémentaires :

- Les transports municipaux sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ?
- Où en est la négociation entre ORPEA et la Municipalité pour la circulation de la ligne d'autobus 73 le dimanche ?
- Quelle est la distance entre la Résidence et les lieux de la communauté juive de Courbevoie ?
- Quels seront les tarifs de stationnement dans le parking d'ORPEA ?
- Les logements sont-ils dotés de compteurs électriques jour/nuit ?
- Pourra-t-on installer une buanderie collective (lave-linges + sèche-linges) ?
- Sera-t-il possible d'obtenir une autorisation de travaux pour modifier l'agencement intérieur des appartements, notamment pour 'ouvrir' les cuisines ?

En séance la FMS a précisé les points suivants :

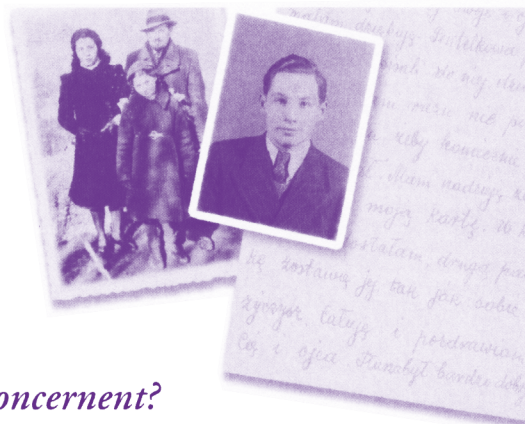
- La FMS pourra accorder une aide financière pour le déménagement en fonction des ressources et des autres aides mobilisables.
- La cuisine sera aménagée avec des placards.
- Le bail des résidents sera garanti par la FMS si ORPEA souhaitait réaliser une opération immobilière et vendre le bâtiment.
- Si une personne venait à perdre son conjoint, son loyer sera réévalué en fonction de ses ressources et de l'examen de la situation personnelle.





Est-ce que vous, ou un membre de votre famille, êtes un survivant de la Shoah?

Est-ce que vous avez perdu un membre de votre famille ou un ami durant la période où se déroulait la Shoah et cherchez-vous des renseignements qui les concernent?



LE REGISTRE BENJAMIN ET VLADKA MEED DES SURVIVANTS DE LA SHOAH

C'est peut-être maintenant le moment de s'inscrire au Registre des Survivants de la Shoah de l'United States Holocaust Memorial Museum à Washington, D.C., si vous ne l'avez pas encore fait. Le Registre recherche les noms de tous les survivants de la Shoah (qu'ils soient morts ou encore en vie) afin d'aider les survivants et leurs familles à retrouver des parents ou des amis dont ils ont perdu la trace, et également pour fournir des informations précieuses aux chercheurs en histoire ou en généalogie. Les noms inscrits dans le Registre ne seront pas oubliés mais conservés en archives et dans la mémoire collective.

Le Musée reconnaît comme survivant toute personne, juive ou non-juive, qui fut déplacée, persécutée, ou victime d'une discrimination à cause des politiques raciales, religieuses, et ethniques des Nazis et de leurs alliés entre 1933 et 1945. Pour le Musée, ce terme comprend non seulement d'anciens détenus des camps de concentration, des ghettos, et des prisons, mais aussi des personnes qui furent obligées de se réfugier ou de vivre en cachette.

La base de données du Registre détient des renseignements sur plus de 196.000 survivants et leurs familles, et constitue une des sources les plus importantes au monde d'informations concernant la destinée des survivants de la Shoah. Qui plus est, le Registre recense continuellement d'autres listes de noms ayant un rapport à la Shoah (des survivants et des victimes) où qu'ils se trouvent aux quatre coins du globe.

Les renseignements personnels concernant les survivants et leurs parents inscrits dans la base de données (adresses, numéros de téléphone et courriels) restent confidentiels et ne sont pas disponibles au public. Si on souhaite contacter un survivant, on peut s'adresser par écrit au Registre. Le Musée étudiera la demande et elle la communiquera au survivant et/ou au parent qui peut y répondre à sa discrétion.

Des formulaires d'inscription se trouvent sur le site Web du Registre des Survivants de la Shoah, www.ushmm.org/registry, ou l'adresse ci-dessous. Un parent est autorisé d'inscrire un survivant à titre posthume.

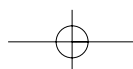


REGISTRY OF HOLOCAUST SURVIVORS
United States Holocaust Memorial Museum
100 Raoul Wallenberg Place, SW
Washington, DC 20024-2126 | Etats-Unis

Tel 202.488.6130; Fax 202.314.7820
Courriel registry@ushmm.org
www.ushmm.org/registry

SRR.015A.FLY

UNITED STATES HOLOCAUST MEMORIAL MUSEUM



Le CRIF s'oppose au rapport de la commission Kaspi

Le 16 novembre 2008, lors de l'Assemblée générale du CRIF, l'historien André Kaspi, Professeur émérite à la Sorbonne et Président de la commission pour la modernisation des commémorations publiques, a été convié à parler de ce rapport, remis le 12 novembre 2008 à Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux anciens combattants.

André Kaspi a expliqué qu'il n'avait jamais proposé que l'on supprime des dates de commémoration. Selon lui, les journalistes ont déformé le contenu du rapport.

André Kaspi a expliqué qu'il avait proposé qu'il y ait trois dates placées au premier plan : le 8 mai parce que c'est la victoire sur le nazisme, le triomphe de la liberté et de la démocratie ; le 14 juillet parce que c'est la fête de la nation tout entière ; et le 11 novembre parce que c'est la date où l'on peut commémorer les morts de la Grande Guerre et les morts des guerres qui ont suivi.

Selon lui, les autres commémorations peuvent continuer sur le plan régional ou international, ou encore en se regroupant quand elles correspondent à une seule et même période. En guise d'exemple, André Kaspi a parlé de la fête de Jeanne d'Arc et des commémorations du débarquement du 6 juin 1944 qui revêtent en Normandie une grande importance.

Par ailleurs, Il a souligné qu'une commémoration engage tout l'Etat. Les hauts fonctionnaires doivent y assister. Elle doit rassembler les citoyens et conforter la conscience nationale. La Commission a également suggéré de nouvelles formes de commémoration afin de toucher un jeune public.

A la suite de cette intervention, un grand débat s'est engagé avec la salle et de nombreuses objections ont été formulées par les membres de l'Assemblée générale.

Richard Prasquier, président du CRIF, a rappelé qu'il avait été choqué par le qualificatif « communautariste » qui serait appliqué à la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv. Le président a rappelé que cette journée, outre son caractère mémoriel, a une signification éthique et pédagogique universelle, au même titre que la commémoration de l'esclavage. Jacqueline Keller, vice-présidente de la Commission du souvenir du CRIF, a rappelé dans quelle circonstance avait été instauré la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite de « gouvernement de l'Etat Français ». Elle a regretté qu'André Kaspi n'ait pas consulté les membres de la Commission du souvenir du CRIF.

La plupart des intervenants ont d'ailleurs souligné à quel point cette journée avait une valeur universelle, à quel point elle permettait aux nouvelles générations de ne pas ignorer les affres et les souffrances du passé et à quel point elle favorisait le vivre ensemble.

Dans sa réponse, André Kaspi a souligné qu'il n'avait jamais demandé que l'on supprime la commémoration de la rafle du Vel'd'Hiv. Il a rappelé que l'Assemblée générale de l'ONU avait décidé en 2005 que le 27 janvier -date de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz- serait désormais une journée spéciale de commémoration des quelque 6 millions de juifs et autres victimes assassinées lors de la Shoah par le régime nazi pendant la seconde guerre mondiale. Il lui semble à cet égard qu'il fallait donner de l'importance et toute l'ampleur à cette date. Enfin, il a estimé qu'il fallait se garder de revendications qui imposeraient à la longue d'autres commémorations, en fonction d'intérêts disparates et/ou spécifiques. Il s'agirait alors d'une véritable spirale qui émanerait de groupes précis.

Le « rapport Kaspi » a été remis le 12 novembre. Le même jour, Jean-Marie Bockel avait déclaré qu'il « vaut mieux garder les commémorations telles qu'elles sont, qu'elles soient nationales ou pas. Tant qu'il y aura des gens pour les faire vivre, des médias pour relayer ce qu'elles racontent comme tragédies, comme combats, nous les ferons vivre ».

Quant à Annette Zaidman, déléguée des FFDJF à l'AG du CRIF, voici ce qu'elle a exprimé :

Il a fallu un long et difficile travail pour faire entrer la Déportation des Juifs de France dans la conscience collective... dont il avait été dit qu'il s'agissait d'un « détail de l'Histoire ». La tâche n'est pas finie : il y a deux semaines encore, nous étions au Procès d'Appel de Le Pen...

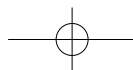
Il a fallu tous les procès pour crimes contre l'humanité...

Il a fallu que le Président François Mitterrand... qui n'admettait pas que soit demandé des comptes à la République... en vienne à instaurer cette Journée Nationale...

Il a fallu aussi que le Président Jacques Chirac, fasse le discours que nous attendions, pour faire entrer cette page d'Histoire de France dans la conscience collective...

Et qu'elle soit saluée par l'Assemblée Nationale, en accueillant à l'Assemblée Nationale une exposition sur la Déportation des Juifs de France...

C'est pourquoi, nous ne comprendrions pas que cette Journée nationale redevienne une Journée communautaire.



Les FFDJF contre le rapport Kaspi qui propose la suppression de commémorations au niveau national

Dans les extraits du rapport de la « Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques », qui a déclenché la polémique, on peut lire qu'il est nécessaire de « *mettre un terme aux multiplications des journées de repentance pour satisfaire un groupe de victimes* ». L'historien André Kaspi, qui a présidé cette commission, a tenté de calmer le jeu en assurant ne vouloir supprimer aucune commémoration. Il a aussi déclaré « *prendre en compte le fait qu'il y a beaucoup de commémorations, puisqu'une véritable inflation s'est faite depuis 1999* », relevant parfois du « *clientélisme* » et du « *communautarisme* ». Il entend ainsi donner « *une signification particulière* » : au 11 novembre, qui pourrait être la commémoration de tous les morts pour la France ; au 8 mai, la victoire sur le totalitarisme nazi, la victoire de la liberté, de la démocratie ; au 14 juillet, la fête de la nation, des valeurs de la Révolution française. Les autres dates auraient un « *statut régional* » ou « *communautaire* », mais pourraient, de temps à autre, avoir un statut national.

Ainsi, si l'on s'en tient au point de vue du professeur Kaspi, il apparaît que les travaux de sa commission, auraient pour résultat de faire régresser la société française de près de 40 années en arrière. Tout au moins, en ce qui concerne la commémoration de la « Journée nationale des persécutions racistes et antisémites et d'hommage aux Justes ». C'est-à-dire que si elles étaient suivies, ces recommandations nous ramèneraient à l'époque des révisionnistes et des falsificateurs de l'histoire, quand la notion de crimes contre l'humanité n'était pas prise en compte dans le droit français. Par ses conclusions, cette commission gomme tout le travail extraordinaire fait dans notre pays, pour que l'histoire s'inscrive dans la conscience collective, telle qu'elle s'est déroulée, et non telle qu'elle a longtemps été occultée. Elle efface les temps forts de la Nation, où un Président de la République, François Mitterrand, a instauré, en 1993, la « Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites du fait de l'État français », et où un autre Président de la République, Jacques Chirac, l'a élargie pour un « Hommage aux Justes », lui conférant un sens moral et civique.

En suivant les conclusions de la commission Kaspi, la « **Commémoration des persécutions racistes et antisémites du fait de l'État français** », dont les victimes ne sont pas des « **morts pour la France** » et n'ont pas connu « **la victoire sur le totalitarisme nazi** », ne pourrait donc être inscrite à aucune des trois seules commémorations nationales préconisées. Et comme on peut aisément le comprendre, en donnant à cette commémoration spécifique un « *statut communautaire* » qui permettrait de « *mettre un terme aux multiplications des journées de repentance pour satisfaire un groupe de victimes* », la commission Kaspi fait fi des procès contre l'humanité, dont les jugements ont été rendus au nom du Peuple français. Elle ramène en quelque sorte la spécificité de la Déportation des Juifs de France à « *un point de détail* » de l'Histoire de France. Elle laisse la porte grande ouverte aux amalgames et remises en questions de toutes sortes...

Rappelons la longue polémique sur l'« affaire du fichier juif » des années 90, où nous avons été confrontés aux recommandations de la Commission Rémond (à laquelle appartenait André Kaspi). Laquelle commission et ses supporters, qui avait amplement levé les boucliers depuis que Serge Klarsfeld avait exhumé du ministère des anciens combattants, en septembre 1991, le « Fichier juif », qu'elle contestait comme tel, afin qu'il n'aille pas au Centre de Documentation Juive Contemporaine. C'est ainsi que dans son rapport de juillet 1996, la commission Rémond préconisait de déposer ces documents aux seules Archives de France, c'est-à-dire aux oubliettes de l'Histoire... Mais, à l'encontre des recommandations des historiens, le Président Jacques Chirac fit remettre, en décembre 1997, le « Fichier de la Honte » au Mémorial du Martyr Juif Inconnu.

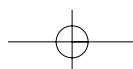
Espérons donc que le Président Sarkozy aura le bon sens de ne pas suivre les recommandations insensées de la commission Kaspi. Et qu'il saura, lui aussi, inscrire sa marque à cette « **commémoration des persécutions racistes et antisémites et d'hommage aux Justes** », qui ne peut être reléguée à une quelconque manifestation communautaire.

Et faut-il aussi rappeler que cette commémoration, comme bien d'autres, n'a nul besoin de jour férié pour avoir un sens civique, moral et national. Il y a bien d'autres manières de rendre hommage, de se souvenir et de transmettre la/les mémoire(s). Et ce n'est sûrement pas en marginalisant ces commémorations mémorielles que l'identité nationale s'en trouvera renforcée. C'est au contraire en intégrant toutes les facettes de notre mémoire collective que les citoyens, de toutes confessions et de toutes régions confondues, renforceront les valeurs de la République.

Il n'est qu'à voir les plaques commémoratives, où l'Histoire de France s'est déjà inscrite, et que bien souvent, les populations locales, en dehors des communautés concernées, s'approprient : dans les grandes villes ou de petites communes ; dans les écoles... et même dans les squares : en hommage aux tout petits enfants qui n'avaient pas l'âge d'être scolarisés et que l'État français de Vichy a tout de même livrés à l'Occupant, qui les a gazés parce qu'ils étaient nés juifs... Cela est une réalité nationale. Et plutôt que vouloir renvoyer ces rendez-vous nationaux dans les ténèbres, laissons donc la Nation leur transmettre quelques marques d'humanité.

Annette ZAIDMAN

Secrétaire générale des Fils et Filles des Déportés Juifs de France



Le bloc-notes

de Bernard-Henri Lévy

RÉPONSE AUX HISTORIENS QUI VOUDRAIENT DISSUADER LE SÉNAT DE VOTER LA LOI SUR LE NÉGATIONNISME ANTIARMÉNIEN.



Ils disent en substance (appel de Blois, 11 octobre): « ce n'est pas à la loi d'écrire l'Histoire ». Nul ne demande cela. Nulle part il n'est question d'inviter qui que ce soit à se substituer aux historiens. Et ce pour la bonne raison que l'histoire du génocide est écrite depuis longtemps – et ce pour l'excellente raison que, même si l'Ecole française y brille souvent par son absence, il existe une masse de travaux qui vont du « Livre bleu » d'Arnold Toynbee (1916) au courageux « A Shameful Act » du Turc Taner Akcam (2007) et qui établissent, sans discussion, que la Turquie de 1915 a bien été le théâtre d'une de ces tentatives d'extermination méthodique, planifiée et sans reste que l'on appelle, depuis Nuremberg, un génocide. Ce que l'on demande aux sénateurs, c'est juste d'en prendre acte. Ce que l'on attend d'eux, c'est, l'Histoire étant écrite, d'écrire une loi sanctionnant cette continuation du crime qu'est, en fait, le négationnisme.

Ils disent: « cette loi va terroriser les historiens, les enfermer dans un carcan politiquement correct qui les empêchera de travailler ». Là encore, de qui se moque-t-on? Et comment ose-t-on proférer pareil argument quand on sait qu'il n'y a, dans cette affaire, qu'un terrorisme pour de vrai: celui qui, en Turquie, stigmatise et, parfois, tue les historiens du génocide ou ceux (Hrant Dink) qui les chroniquent? Ce ne sont pas les lois, ce sont les négationnistes, qui terrorisent les historiens. Elles ne sont pas là, ces lois, pour embarrasser les chercheurs, mais pour les débarrasser de cette plaie, de cette pollution, que sont les faussaires. Tenons-nous-en à la seule de ces lois qui, à ce jour, fonctionne bien. Considérons le cas de la loi, dite Gayssot, pénalisant la négation de la Shoah. C'est une loi anti-Le Pen. C'est une loi anti-harcèlement antisémite. Je mets au défi les signataires de l'appel de Blois de citer un seul chercheur dont elle ait entravé la liberté de recherche et d'expression.

Ils disent: « attention aux lois mémorielles! car c'est une boîte de Pandore: aujourd'hui les Arméniens; hier les pieds-noirs et leur «œuvre civilisatrice»; demain les albigeois; les aristocrates guillotines; où s'arrêtera-t-on? ». C'est ajouter, cette fois, la confusion à l'aveuglement. L'offense à la confusion. Et c'est prendre, pour le coup, les sénateurs pour des crétins. Car il n'y a pas eu cent génocides, Dieu soit loué, au XX^e siècle. Ni dix. Mais à peine cinq. Les juifs et les Tsiganes. Les Tutsis. Les Cambodgiens. Peut-être le Darfour. Et, donc, le premier d'entre eux – dont s'inspirera Hitler et qui visa les

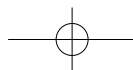
Arméniens. Ne pas comprendre cela, mettre dans le même sac un débat sur le colonialisme et cet outrage à la mémoire des morts qu'est la négation du fait qu'ils sont bien morts, loger à la même enseigne l'historien Pétre-Grenouilleau persécuté au nom d'une loi mémorielle mal faite et l'assassin de papier Faurisson dont une loi antinégationniste bien formée a discrédité les «travaux», voilà qui n'est pas digne des signataires de cet appel «pour la liberté de l'Histoire».

Les signataires disent encore, en marge de l'appel proprement dit: «pourquoi la France? pourquoi une loi dans un pays qui ne fut pas partie prenante à la tragédie?». D'abord ce n'est pas si sûr; et on connaît deux cas au moins (ceux, en 1919, documentés – entre autres – par les missions franciscaines, de Marache et de Hadjine, en Cilicie) où l'armée française manqua à son devoir de protection et se conduisit, mutatis mutandis, comme les Casques bleus de Srebrenica. Mais, surtout, l'argument n'a pas de sens s'agissant d'un crime dont la définition même implique qu'il affecte l'humanité de l'homme et qu'en est donc comptable le genre humain dans son ensemble. Ou bien la notion de crime contre l'humanité a un sens et nul ne saurait s'en exempter. Ou bien tel ou tel se défasse: «je n'ai pas tenu l'arme; je n'ai fait que laisser faire» – et, alors, il faut renoncer au concept, aux conventions qui l'ont fondé, aux jurisprudences qui l'ont conforté, aux travaux de Rafaël Lemkin, à la Charte des Nations unies. Est-ce bien ce que l'on veut?

Et puis les historiens en bataille supposent enfin que la vérité a sa force, son ressort, qui devraient se passer du renfort de la puissance publique. C'est faire bon marché, cette fois, de la singularité de ce négationnisme-ci. Les négationnistes, d'habitude, sont des hurluberlus. Des maniaques. Des professeurs marginalisés ou sans chaire. Là, ils s'adosent à un pays – la Turquie. Il s'agit d'un négationnisme, non de secte, mais d'Etat – qui dispose des moyens de pression, d'intimidation, de chantage, d'un grand Etat. Les Arméniens, en d'autres termes, sont dans la situation où seraient les juifs si l'Allemagne, après Hitler, n'avait pas fait ce travail de mémoire et de deuil auquel elle s'est vertueusement astreinte. Et c'est la dernière raison qui fait que j'étais ce samedi, avec Serge Klarsfeld et d'autres, aux côtés des milliers de manifestants, souvent très jeunes, qui se tenaient là, à Paris, face au Sénat, pour dire: « nous sommes français; d'origine arménienne mais, d'abord, français; et c'est ce qui nous fonde à demander, face à l'insoutenable violence de ce négationnisme d'Etat, la protection de la loi française » ■

146 | 27 novembre 2008 | Le Point 1889

Le 3 décembre le gouvernement a pris position contre la proposition de loi sanctionnant la négation du génocide arménien. Le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur a reconnu que le gouvernement n'était pas favorable à l'inscription de ce texte à l'ordre du jour du Sénat alors qu'il avait été adopté par les députés en octobre 2006. Une nouvelle manifestation a eu lieu le 10 décembre devant le Sénat pour protester contre cette décision qui enlève toute force contraignante à la loi du 29 janvier 2001 qui est une déclaration de principe sans portée juridique par laquelle la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915.



« Le Monde » a publié le 27 novembre une page entière, dont il n'était pas indiqué si elle était une page de publicité ou une page prise en charge par le journal. Elle était consacrée aux noms de 900 signataires de l'appel de Blois lancé par « Liberté pour l'Histoire » s'opposant au projet de décision cadre du Conseil des Ministres Européens. Nous avons demandé au « Monde » de publier une page entière de publicité qui serait notre réponse à ces attaques contre les lois mémorielles et contre les propositions de la Commission sur l'organisation des commémorations. « Le Monde » a refusé cette page sous prétexte que son service juridique a considéré que la Turquie pourrait se reconnaître dans « L'Etat négationniste » que nous citons et lui tenter un procès et qu'il en allait de même pour Le Pen et Faurisson. La direction du journal a suivi son conseil juridique alors que le nom de la Turquie n'était pas cité et que Le Pen et Faurisson ont déjà été condamnés à plusieurs reprises grâce à la loi Gayssot. Quel manque de courage de la part du « Monde » qui nous avait habitué à mieux en d'autres temps hélas révolus.

LES HISTORIENS N'ONT PAS LE MONOPOLE DE L'HISTOIRE

mais leur lobby tient cependant à s'emparer de ce monopole et n'admet pas que le Parlement, expression de la volonté populaire, ait posé des bornes de morale politique et fixé des perspectives donnant un sens éthique aux événements majeurs de l'histoire.

- La loi du 7 juillet 1880 dispose que « La République adopte le 14 juillet comme Journée de commémoration nationale ». Célébrer cette date n'est-ce pas un jugement sur notre histoire et sur les valeurs de la Révolution?
- La loi Gayssot du 13 juillet 1990 est un rempart efficace contre le déferlement des négateurs de la Shoah, des falsificateurs de l'histoire et des militants de l'antisémitisme.
- La loi du 29 janvier 2001 reconnaissant publiquement le génocide arménien de 1915 honore la France. Elle doit être complétée, comme la loi Gayssot, par une loi déjà votée par l'Assemblée Nationale et qui attend sa confirmation par un vote du Sénat de la République. Cette loi sanctionnera ceux qui nient ce génocide par une propagande soutenue par un Etat négationniste
- Par la loi Taubira du 21 mai 2001 la République française a reconnu que la Traite négrière et l'esclavage ont constitué des crimes contre l'humanité. Elle intègre dans notre histoire cette mémoire douloureuse qui est un ciment de la cohésion nationale d'une société en rapide évolution.

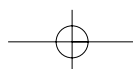
Oui à des lois qui permettent à la puissance publique de faire condamner les Faurisson, les Le Pen et les partisans stipendiés d'une prétendue innocence ottomane.

Non aux propositions d'une commission qui vont dans le même sens que l'appel de Blois et qui tendent à marginaliser des commémorations nationales de reconnaissance victimaire par faute de l'Etat en privilégiant celles où ne seraient célébrés que les héros morts pour la patrie.

Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France
Président: Serge Klarsfeld

Nous avons été des enfants privés de leurs parents par une haine anti-juive qui, dans les années Trente, n'était endiguée par aucune loi et qui a fait sombrer l'Etat Français de Vichy dans la collaboration la plus criminelle et abjecte.

FFDJF – 32 rue La Boétie – 75008 Paris – klarsfeld.ffdjf@wanadoo.fr
Soutenez notre action de justice et de mémoire.





Le Ministre

Paris, le - 4 DEC. 2008

Monsieur le Président, *cher ami,*

Le 27 février dernier, vous aviez bien voulu répondre à mon invitation et participer, au ministère de l'Éducation nationale, à une réunion consacrée à l'enseignement de la Shoah auprès des enfants de CM2.

Cette discussion avait permis d'identifier différents points de vue, entre les différentes personnalités présentes, sur la forme que devait prendre l'étude, en classe, de l'histoire des 11 400 enfants juifs de France victimes de la Shoah évoquée précédemment par le Président de la République à l'occasion du dîner du CRIF.

Au terme de cette rencontre, nous avons rappelé la nécessité de transmettre aux jeunes générations, et de la façon la plus appropriée, la mémoire de ce moment tragique dont les témoins directs sont de moins en moins nombreux. A l'issue de cette rencontre, j'avais demandé à Madame Hélène Waysbord-Loing, inspectrice générale honoraire de l'Éducation nationale et présidente de l'association de la Maison d'Izieu, de réfléchir aux modalités concrètes de mise en œuvre de cet enseignement dans les classes.

En relation étroite avec des pédagogues et avec les institutions engagées au plus haut niveau dans le travail de transmission de la mémoire de la Shoah, Hélène Waysbord-Loing a accompli, pendant plusieurs mois, un important travail dont elle m'a présenté les conclusions au mois de juin dernier.

Dans son rapport, Hélène Waysbord-Loing propose de retenir l'exemple des enfants victimes comme l'une des approches privilégiées pour enseigner l'histoire de la Shoah en C.M. 2. Elle propose aussi d'aborder le sujet de l'extermination des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, inscrite dans les programmes scolaires, par l'étude, en classe, d'un nom, d'un visage, d'un parcours, comme introduction à la période historique étudiée. Elle recommande enfin de privilégier la vie, c'est-à-dire d'évoquer principalement la vie des enfants jusqu'à leur déportation et en rappelant également la mémoire des enfants sauvés et des Justes.

Monsieur Serge KLARSFELD
Président de l'association des fils et filles
de déportés juifs de France
32 rue de la Boétie
75008 PARIS

.../...

110, rue de Grenelle, 75357 Paris 17^e - Téléphone : 01 55 55 10 10

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces recommandations, l'Education nationale a fait paraître le 17 juillet 2008 une instruction reprenant les principales recommandations du rapport de Mme Waysbord-Loing. Dans ce cadre, le ministère s'était en particulier engagé à mettre à la disposition des enseignants des ressources pertinentes pour les accompagner dans cette démarche pédagogique.

Aujourd'hui, je suis particulièrement heureux de vous faire parvenir un livret pédagogique intitulé *Mémoire et histoire de la Shoah à l'école* dont Hélène Waysbord-Loing a assuré la coordination et qui va être diffusé dans les écoles. Parallèlement, un portail internet a été créé pour mettre à la disposition des enseignants un ensemble de ressources : bibliographie, filmographie, sitographie. Ce portail comprend également un lien vers la base de données des enfants déportés de France développée par le Mémorial de la Shoah à partir des archives que vous avez rassemblées.

En vous adressant ce livret pédagogique, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour votre engagement dans l'enseignement de l'histoire et la transmission de la mémoire de la Shoah aux jeunes générations et pour le rôle que vous avez joué dans la réflexion et le travail pédagogique qui a été mené au cours des derniers mois.

Permettez-moi également de vous remercier très sincèrement pour le beau texte que vous avez bien voulu rédiger à l'attention des enseignants et qui est inséré dans ce livret.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous, amicalement



Xavier DARCOS

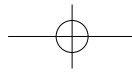
L'initiative présidentielle en direction des élèves des CM2 :

Nous avons communiqué au Mémorial de la Shoah, afin qu'il les numérise et puisse les mettre en ligne sur ses sites (précautions prises) à l'intention des enseignants

- toutes nos photos d'enfants juifs déportés de France
- tous nos dossiers relatifs aux photos de ces enfants
- les milliers d'actes de naissance de ces enfants.

Ainsi le Mémorial est-il à même de remplir sa mission de documenter les enseignants par exemple sur les enfants juifs déportés de leur commune, de leur département et de leur région.

Le 5 décembre Xavier Darcos, Ministre de l'Education Nationale, s'est rendu au Mémorial de la Shoah pour y constater qu'effectivement le Mémorial était en mesure de remplir sa mission. Le Ministre y fut accompagné de Simone Veil, Hélène Waysbord, Serge Klarsfeld et Jacky Fredj. ainsi qu'Eric de Rothschild, Président du Mémorial



Pour aller plus loin www.shoah.education.fr
avec lien vers la base
des 11 400 enfants juifs déportés de France

Centre national de documentation pédagogique

H

istoire et mémoire

Chers amis enseignants,

C'est une tâche passionnante qui vous incombe de transmettre aux élèves de CM2 la mémoire des 11 400 enfants juifs déportés de France.

Il s'agit à la fois d'une initiation à l'histoire qui porte sur une période exceptionnellement dramatique et d'une œuvre de vie qui permettra à ces enfants disparus d'échapper à l'oubli et de redevenir des sujets actifs de l'histoire.

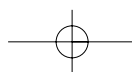
Un très long travail de recherches dans de nombreuses archives m'a aidé à identifier tous ces enfants et à restituer à chacun d'entre eux son état-civil et l'adresse où il fut arrêté; j'ai fait connaître également les visages de 4 000 d'entre eux. Je suis conscient de la charge émotionnelle que représente le bref et tragique destin de chacun de ces enfants; mais elle n'a rien de morbide et elle aidera certainement les élèves au cours de leur existence à faire des choix décisifs et à respecter la dignité de la personne humaine quelle que soit son origine.

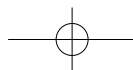
À partir des données précises que nous avons établies, beaucoup d'enseignants ont déjà entrepris dans leurs classes de remarquables travaux en coopération avec les diverses associations concernées par ce devoir de mémoire. Dans les villages, les bourgs et les petites villes, les élèves se souviendront des enfants qui vivaient comme eux dans le même cadre de vie, dans les mêmes lieux ou le même département. Dans les grandes villes, ils verront que tel enfant habitait la même rue ou le même quartier. Au terme d'un travail collectif, non seulement chaque élève se souviendra d'un ou de plusieurs enfants juifs, mais aussi du contexte historique qui a conduit cet enfant et sa famille à être victimes d'un crime contre l'humanité. Ils apprendront aussi ce fait exceptionnel dans l'Europe de la Shoah que 60 000 enfants juifs, 85 % de tous les enfants juifs en France, ont échappé à la déportation, grâce surtout à la population française qui a aidé activement les familles et organisations juives à cacher les enfants et qui a réussi à faire pression sur le gouvernement de Vichy pour freiner sa coopération policière avec la Gestapo.

Il s'agit d'une mission pédagogique exaltante et féconde, qui s'inscrit avec votre indispensable concours dans une démarche résolument citoyenne.

Serge Klarsfeld.

Mémoire et histoire de la Shoah à l'école 7





Le projet Aladin lancé en particulier par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et qui tend à apaiser les enjeux liés aux relations judéo-musulmanes, combattra le négationisme. Serge Klarsfeld, membre du Comité de Conscience du Projet, participe activement aux sciences de travail de l'organisation et, à New York, le 19 novembre aux Nations-Unies, il s'est rendu à plusieurs réunions avec Anne-Marie Revcolevschi, directrice de la FMS et Abe Radkin, directeur de la Fondation britannique des Droits de l'Homme.



PROJET ALADIN

UN DIALOGUE FONDÉ SUR LA CONNAISSANCE ET LE RESPECT DE L'AUTRE, LE REJET DES CONFLITS DE MÉMOIRE ET DU NÉGATIONNISME

Objectifs

Le Projet Aladin a été lancé par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, la Fondation britannique pour les Droits de l'homme et un groupe d'intellectuels de cultures différentes. Il vise à mettre à la disposition de tous des informations historiques et culturelles, fiables et accessibles, portant sur les enjeux liés aux relations judéo-musulmanes. Il s'agit de créer les opportunités d'un dialogue fondé sur le respect mutuel, de combattre la désinformation, les mythes et le négationnisme, ferments des extrémismes qui étouffent les voix de la raison et de la modération.

Principales initiatives

📄 «Tarikh.org» : Un site internet en plusieurs langues

Le site web, créé en anglais, français, arabe et persan (bientôt en turc) présente de façon simple, précise et objective les trois volets suivants : l'histoire de la Shoah, le judaïsme et l'histoire des relations entre juifs et musulmans en évoquant les périodes de coexistence harmonieuse et conflictuelle.

📄 La bibliothèque numérique Aladin

Cette bibliothèque rassemble pour la première fois en arabe, en persan et en turc, des livres numériques traitant de l'histoire de la Shoah, du judaïsme et des enjeux judéo-musulmans. D'ici décembre 2008, les visiteurs pourront télécharger ces livres gratuitement. Une version imprimée traditionnelle sera disponible et payante.

📄 Des initiatives diplomatiques

Avec le soutien du gouvernement français et de plusieurs autres membres de l'Union européenne, des contacts ont été pris avec les autorités en charge de l'éducation et de la culture au sein de plusieurs pays méditerranéens afin de définir les moyens d'une coopération mutuelle. Le Projet Aladin a été officiellement invité par le gouvernement d'Arabie Saoudite à la Conférence de Madrid pour le dialogue mondial. Des partenariats ont été mis sur pied avec de nombreuses ONG du Maroc, d'Égypte, du Liban, de Turquie, de Jordanie et du Qatar.

Un comité de conscience

En tant que programme culturel et éducatif, le Projet Aladin est politiquement indépendant. Il est parrainé par plus d'une centaine de personnalités musulmanes et non-musulmanes. Des intellectuels, des universitaires, des personnalités publiques de premier plan, des responsables religieux et d'anciens membres de gouvernement le soutiennent. Le Comité de conscience du projet est présidé par l'Ambassadeur de France, Monsieur Jacques Andréani, ancien diplomate qui fut notamment en poste au Caire et à Washington.

📄 Présence dans les salons du livre méditerranéens

En collaboration étroite avec les Éditions Le Manuscrit et avec l'aide du gouvernement français, les membres du projet travaillent à ce que la Bibliothèque Aladin soit présente lors des principaux salons du livre dans les pays de la Méditerranée.

📄 Université d'été Fernand Braudel

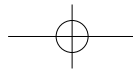
En collaboration avec une équipe de scientifiques français, le projet d'une université d'été annuelle a été mis en place dans le but de rassembler des chercheurs post-doctorants du bassin méditerranéen et d'Europe et de les faire réfléchir sur les sources des conflits présents et à venir (eau, énergie, pétrole...) et sur la manière dont ils pourraient être résolus et évités.



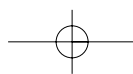
→ Comité de conscience : S. Exc. M. Bola AJIBOLA, ancien juge de la Cour internationale de justice du Nigéria, Ayatollah Abolghassem AL-DIBAJI du Koweït, S. Exc. M. Jacques Andréani, Ambassadeur de France, M. André AZOULAY, Président de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, Mme Fathia BENATSOU, Membre du Conseil économique et social français, M. Ghaleb BENCHEIKH, Président de la Conférence mondiale des religions pour la paix, M. Mustafa CERIC, Grand mufti de Bosnie, Mme Chahla CHAFIQ, Sociologue iranienne et militante des droits des femmes, M. Adel DARWISH, journaliste et commentateur d'origine égyptienne, M. Dr Aly ELSAMMAN, Président du Comité pour le dialogue interreligieux du Conseil supérieur islamique d'Égypte, M. Ahmed GHOZALI, ancien Premier ministre algérien, M. Kenan GURSOY, philosophe turc, Doyen de l'Université de Galatasaray, M. Serge KLARSFELD, Président de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, Jean-Claude LESCURE, professeur des Universités. M. Abdelwahab MEDDEB, universitaire et écrivain tunisien, M. Jean MOUTTAPA, directeur de collection aux Éditions Albin Michel, Imam Tareq OUBROU, Président de l'Association des imams de France, M. Abe RADKIN, Directeur général de la Fondation britannique des Droits de l'homme, Mme Anne-Marie REVCOLEVSCHI, Directrice générale de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Père Emile SHOUFANI, prêtre arabe israélien, M. René Samuel SIRAT, ancien Grand rabbin de France, M. Salah STETIE, poète libanais, Mme Hind TAARJI, écrivain et journaliste marocaine, Mme la Baronne Saeeda WARSİ, Membre de la Chambre des Lords britannique.

www.tarikh.org

Email : info@tarikh.org



Le témoignage d'Henri Zajdenwegier à la Synagogue de la Victoire



Mémoire

Une mobilisation fidèle des témoins de la Shoah en la Grande Synagogue de la Victoire



Le dimanche 21 septembre en la grande Synagogue de la Victoire, s'est déroulée à la veille de Rosh Hashana, la traditionnelle cérémonie en Mémoire des Déportés et Victimes de la Shoah, retransmise et commentée en direct sur France 2 par Victor Malka, sous l'autorité de Laure Baudoin, responsable des programmes religieux. Cette année, à l'initiative de Denis Elkoubi, président de la Commission Shoah de l'ACIP, un témoignage du Père Desbois, consacré à « la Shoah par balles » devait être diffusé à l'antenne, par les soins du réalisateur Jean-Noël Despert, avant l'entrée du cortège des officiels et des Grands rabbins précédé des porte-drapeaux. En présence des Représentants de la Présidence de la République, du Premier Ministre, de responsables d'associations juives, d'enfants des écoles Yabné et Maimonide, de personnalités civiles, religieuses, et d'élus parmi lesquels on remarquait Roger Karoutchi Secrétaire d'Etat, Nicole Guedj, Jean Tiberi Maire du 5ème, Mrs Bertinotti Maire du 4ème, Hoffman-Rispal Adjoint au Maire de Paris, Mr J Martin, Maire de Nogent, Mr F. Jacob Chancelier de

l'Ordre de la Libération, Me Gourevitch du CGIF, le Pr Addy Steg, Serge et Beate Klarsfeld, le Président des Consistoires Joël Mergui devait rappeler que « l'histoire de la Shoah demeure une composante essentielle de notre avenir... Nous avons le devoir de transmettre à nos enfants... » Avant de dénoncer le fait que « chaque jour des voix ignobles continuent de nier la réalité de la Shoah », et lancer un appel pour que « individuellement et collectivement nous évoquions le nom des victimes, pour faire vivre leur souvenir, car ne pas transmettre serait un crime contre la postérité... Nous avons une responsabilité vis-à-vis de nos enfants, c'est de leur apprendre à être des *mentschs*... »

Puis, après l'émouvant « *Avinou malkénou* » chanté Adolphe Attia, c'est un jeune qui eut en charge cette année d'allumer les 6 bougies symboliques en hommage à tous les martyrs de la Shoah, en présence de quelque 35 survivants des camps nazis. Après ce temps solennel de la transmission, l'interprétation de « *Ani Maamin* » et la lecture du psaume 102, Henri Zajdenwerger, né en 1927 à Nancy, le seul rescapé du convoi 73,

comprenant 878 hommes, parti de Drancy le 15 mai 1944 pour les Pays Baltes, devait témoigner de son itinéraire durant la Shoah et du destin tragique des siens, ceux qu'il aimait plus que tout au monde. Arrêté le 8 octobre 1942 en Charente, Henri devait dans un premier temps se voir libérer de la prison d'Angoulême grâce à son père qui fit valoir haut et fort que « son fils était bien Français... » Comme il en témoigna la voix brisée par l'émotion : « Devant l'insistance de mon père, j'ai fini par sortir des rangs, sans réaliser alors qu'il venait de me sauver la vie. » Puis, après avoir été hébergé quelque temps chez une personne sûre, Henri qui venait d'avoir 16 ans, fut arrêté le 7 février 1944. Commença alors sa descente en enfer, avec son incarcération à la prison d'Angoulême, puis au camp de Poitiers durant 3 mois, ensuite à Drancy le 9 mai 1944 et le 15 mai, il était déporté en Estonie à Tallin (où fut acheminée environ la moitié du convoi 73), et plus tard, il eut à subir le camp du Stuthof, et les marches de la mort jusqu'au camp de Ruben où intervint enfin sa libération en mars 1945. Henri pesait alors 35 kilos : « Sa survie ne tenait plus qu'à un miracle... Sur 13 membres de sa famille, seul un de ses oncles avait survécu... »

A la suite du témoignage d'Henri Zajdenwerger, la chorale des enfants de l'Ecole Rambam dirigée par P Choukroun, devait interpréter un chant en Yiddish, avant que Mr Loeb président d'Honneur de la Victoire ne procède, accompagné de Milo Adoner, à l'ouverture du tabernacle et à la sortie de la Thora confiée à André Chomand, ancien d'Auschwitz III.

Le Grand rabbin de France, Mr Joseph Sitruk devait rendre un vibrant hommage aux survivants de la Shoah en leur disant son affection et son admiration, et en les exhortant à continuer de transmettre la Mémoire de la Shoah, ainsi que l'on fait 2 témoins aujourd'hui disparus, Esther Davidovici et Alfred Elkoubi, ancien président de la commission de la Shoah, dont le fils Denis a pris le relais : « Quel bel exemple ! Il y a là une charnière qu'il faut continuer d'assumer grâce à vous... Si les écrits restent, ils sont malheureusement figés, la parole est vivante, La voix, elle, c'est la vie... Il faut donc faire entendre notre voix qui exprime notre émotion. Si le livre s'adresse à l'esprit, la voix s'adresse au cœur... »

Puis, après le « *El Male Rahamim* » interprété par A. Attia et la prière du Kaddish conduite par le rabbin Olivier Kaufmann de la synagogue Charles Liché, Mrs les Grands Rabbins de Paris, David Messas et de France, Gilles Bernheim, nouvellement élu, devaient respectivement effectuer les prières pour les Déportés, la République française et l'Etat d'Israël, tout en s'adressant aux nouvelles générations afin qu'elles perpétuent la Mémoire de la Shoah et en rendant hommage aux pouvoirs publics pour leur vigilance contre l'antisémitisme, et aux associations de Déportés et de Fils et Filles de Déportés pour leur inlassable combat, avant que les porte-drapeaux et le cortège des officiels quittent ce haut lieu du Judaïsme, accompagné du célèbre « *Chant des Marais* » interprété par le Chœur de la Grande Synagogue, dirigé par MG. Thoron. ■

Claude Bochorberg



Mémoire

Une tradition jalousement respectée en la synagogue Beth Am à San Diego en Californie

Is ont 13 ans, ils sont frère et sœur. Il est Bar Mitsva et elle est Bat Mitsva. C'est le jour de la pose des Tefilin pour le garçon. Nous sommes le jeudi 2 octobre, en la Grande Synagogue Beth Am, à San Diego, en Californie, le jeudi qui précède le Shabbat du 5 Tishri 5769, où il est monté à la Thora lire la Parasha consacrée à Vayelehk, puis a lu la Haftara avec brio, entouré des rabbins David Kornberg et Matthew Earne.

Le voilà devenu un Homme selon la tradition d'Israël, un homme comme il le déclare lui-même du haut de la Teba : « Pleinement responsable et conscient de ses actes, prenant la mesure de ses devoirs et de ses obligations en tant que membre majeur au sein de la communauté d'Israël... »

L'événement est attendu par chaque fidèle, dont le plus grand nombre appartient à des familles tou-

chées de près ou de loin par la Shoah. Nul n'ignore en effet ici, que le Bar Mitsva, a l'honneur ce jour là, de lire sa Parasha dans le parchemin d'une Thora, originaire de la communauté juive de Roudnice en Tchécoslovaquie, qui fut miraculeusement sauvée des flammes durant la Shoah, et ramenée en Californie par des survivants.

L'implantation de la Communauté juive de Roudnice, une bourgade modeste, distante de 40 kilomètres environ de Prague remontait au moyen âge. En 1942, on dénombrait 110 Juifs dont 76 furent assassinés tragiquement lors de la mise en œuvre de la Solution finale de la Question juive en Europe. Aujourd'hui, il reste ces rouleaux de la Thora issus de Roudnice. Héritage ô combien symbolique, ils engagent corps et âme les jeunes générations à continuer d'assumer leur identité et à renforcer leur

lien au Judaïsme, avec l'injonction implicite du « Zahor », malgré la volonté des bourreaux nazis d'éliminer notre peuple de la surface de la terre.

C'est en 1983, sous l'impulsion de l'un des fondateurs de Beth Am, le rabbin Wayne Dosick, que ces rouleaux furent accueillis en la synagogue, et ainsi depuis plus de 25 ans, la tradition est jalousement respectée et relayée en ce haut lieu par le rabbin David Kornberg. Il n'est pas un Bar-Mitsva qui ne remplisse solennellement cette mitsva, avec le sentiment de porter la voix des suppliciés, à l'instar d'un témoin portant la voix de ses parents, et ainsi de perpétuer la Mémoire juive.

En ces 2 et 4 octobre, jours de la pose des Tefilins et de la transmission du Talleth par le père au Bar Mitsva, suivis de la lecture de la Parasha et de la Haftara dans cette Thora miraculeusement indemne, lecture

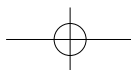
mémorable, unanimement appréciée par l'ensemble de la communauté et de ses administrateurs, mon cœur déborde d'émotion et de fierté. Instant de grâce. Simha pure. « Tikkoun. »

Ce Bar-Mitsva est mon petit-fils. Il se nomme Ruben. Quant à sa sœur jumelle, Lauren, ma petite-fille, que l'on voit le jour de sa Bat Mitsva, le jeudi 30 octobre dernier, elle a fait montre elle aussi d'une grande maestria dans l'accomplissement de sa mitsva, et nous a offert le même bonheur.

Je pense à mon père, Maurice-André Bochurberg, déporté, et à tous nos disparus de la famille, en particulier à la grand-mère maternelle de mon petit-fils et de ma petite-fille, Maryse Bensidoun, qui nous a quittés il y a juste un an.

Et je ne peux retenir mes larmes... ■

Claude Bochurberg



Dévoilement de la stèle

au parc des Buttes-Chaumont
en souvenir des 33 enfants
du 19^e arrondissement
trop jeunes pour être scolarisés.



Inauguration de la stèle

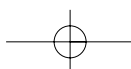
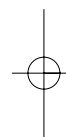
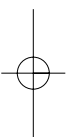
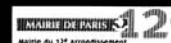
En souvenir des 60 enfants du 12^e
trop jeunes pour être scolarisés

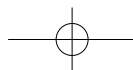
13 novembre 2008 à 10h30
Square Eugène Thomas - Mairie du 12^e



Alain WEIL, 4 ans

Il vivait au 148 rue de Picpus, Paris 12^e
Il a été déporté par le convoi n°71 du 13 avril 1944





Inauguration de la stèle en souvenir des 60 enfants du 12^{ème} trop jeunes pour être scolarisés et morts en déportation parce que nés Juifs
Cathérine VIEU-CHARIER, adjointe au Maire de Paris, chargée de la mémoire

C'est avec beaucoup d'émotion que nous nous retrouvons aujourd'hui pour cet ultime hommage aux enfants juifs déportés du 12^{ème} arrondissement.

Je tiens en premier lieu à féliciter les membres de l'AMEJD du 12^{ème} pour le formidable travail de recherche qu'ils conduisent depuis des années afin que nous soient rendus la mémoire, l'histoire et le visage de ces enfants qui, durant ces années noires, disparurent dans les camps.

Je connais la difficulté de ce travail, car je viens d'un arrondissement où s'est formé le Comité Tlemcen, j'ai travaillé avec eux et je sais quelle émotion, quel chagrin suscite l'évocation de ces noms et prénoms et l'âge de ces enfants. Ici, des tous petits, des bébés, ceux que l'on berce et que l'on entoure, ceux que l'on aime parce qu'ils représentent toute la fragilité et aussi, tout l'espoir et toute la force du monde.

Les mots manquent en effet, à l'évocation du chemin terrifiant qu'ils ont du parcourir ; le sinistre cortège des rafles, l'arrachement des bras de leurs mères, puis la fin dans les chambres à gaz.

Car sous le 3^{ème} Reich, il n'y avait nulle échappatoire : le tort du Juif – adulte et enfant confondus – étant d'exister, son sort était sans issue. La seule pièce de son dossier était son acte de naissance. Il n'y avait d'autre charge retenue contre lui, mais il fallait qu'il disparaisse.

Pour les nazis, en effet, le Juif n'était pas seulement différent, pas seulement un sous-homme, il était maléfique, il était invisible et il était nuisible. Sa dispersion même témoignait de sa volonté d'assujettir les peuples et de faire main basse sur l'univers.

L'extermination des juifs, cette idéologie monstrueuse, devait donc prévaloir pour les nazis, et nous savons qu'ici, en France, il s'est trouvé des complices, des exécutants et des apologistes pour accomplir cette sinistre entreprise, pour aboutir à ce que les nazis ont nommé : la solution finale.

Car c'est bien le gouvernement de Vichy, ce régime inique, qui a imposé un statut discriminatoire aux Juifs dès octobre 1940 et qu'il les a contraint à porter l'étoile jaune.

C'est consciemment que Philippe Pétain, Pierre Laval et René Bousquet, ont choisi de livrer à l'occupant ces familles et qu'ils ont avec zèle tout particulier, mis à la disposition de cette organisation de mort les institutions de l'Etat Français en sachant pertinemment quel sort attendait les victimes.

Car la politique d'exclusion des juifs de France par Vichy a rendu plus facile leur extermination par les nazis.

Vichy a trahi et déshonoré le génie de la France pour se faire complice de l'indicible et ce crime continue encore aujourd'hui de hanter nos mémoires par sa nature même et son caractère abominable.

La Ville de Paris – vous le savez – n'a pas oublié et n'oubliera jamais ces temps de honte et de larmes. Elle sait l'injustice et la souffrance de celles et ceux qui ont vécu cette tragédie.

Ce combat que les membres de l'AMEJD du 12^{ème} mènent pour la mémoire des enfants juifs déportés de l'arrondissement, Paris le soutient depuis des années car il regarde chacun d'entre nous.

Ce travail appelle à la vigilance, à la fermeté sur les principes des Droits de l'Homme, et nous invite à nous appuyer davantage encore sur ce socle commun que sont les valeurs de notre République.

Et la grande leçon que nous devons tirer de votre formidable travail effectué depuis toute ces années, c'est qu'il a été fait pour que l'oubli ne retombe jamais sur ces enfants, mais aussi que nous vivions unis dans la volonté de vivre ensemble, sans ressentiment, et sans ces haines qui défigurent notre démocratie.

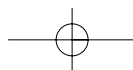
Et puis je voudrais dire, car il faut dire et redire, que sans l'immense travail de recherche effectué par Serge Klarsfeld, depuis des décennies, rien ne se serait réalisé. Qu'il en soit remercié ici.

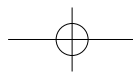
La plaque que nous dévoilons donc ce matin, témoigne à jamais du martyre de ces petits enfants et de la cicatrice indélébile que la barbarie a laissée dans la chair de notre ville.

C'est l'échec de l'idéologie nazie et des négationnistes : Oui, ces enfants que l'on a voulu rayer, nier, faire disparaître à jamais, sont de retour pour que jamais pareille horreur se renouvelle.

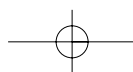
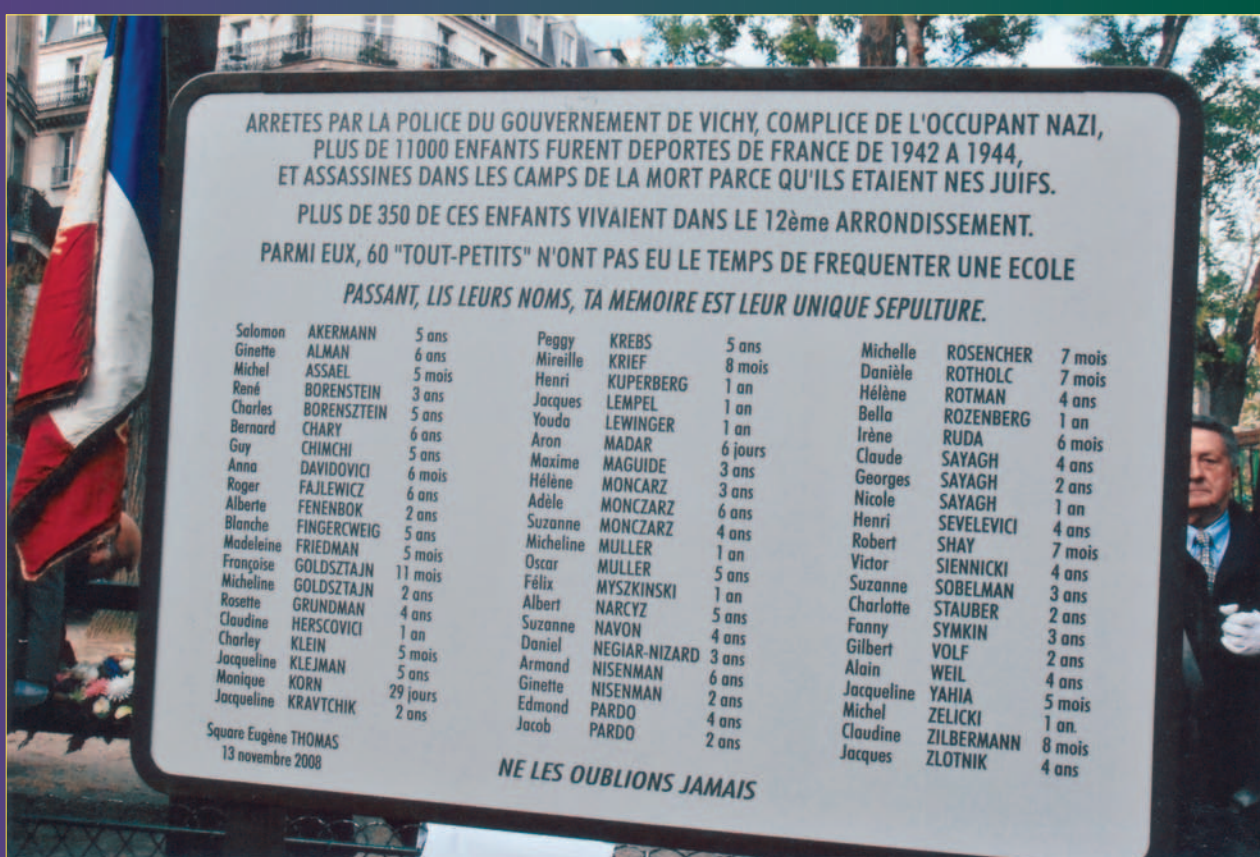
En nous ressouvenant de ces soixante petits enfants, en les appelant par leur nom, nous allons leur donner à nouveau une existence, les faire revenir parmi nous, leur redonner une place au cœur de notre arrondissement.

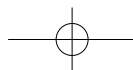
Cette plaque dit enfin à ces enfants que jamais nous ne cesserons de penser à eux.





Le 13 novembre à la Mairie du 12^{ème}, Michèle Blumenthal, Maire de l'arrondissement, Catherine Vieu-Charier, adjointe au Maire de Paris et chargée de la Mémoire et du Monde Combattant, André Storch, représentant de l'AMEJD du 12^{ème} et les FFDJF, dont Serge Klarsfeld ont inauguré la stèle en souvenir des 60 enfants du 12^{ème} trop jeunes pour être scolarisés. Magnifique et émouvante cérémonie !





Une stèle dans le parc des Buttes Chaumont.

Une belle et émouvante cérémonie a eu lieu le 20 novembre 2008 dans le parc des Buttes Chaumont où se trouve une aire de jeux pour enfants.

C'est dans ce beau parc du XIXème arrondissement de Paris que des générations d'enfants ont joué jusqu'à ce qu'un panneau « interdit aux chiens et aux juifs » ne vienne les en chasser durant l'Occupation.

C'est pour cette raison que la mairie du XIXème arrt. ainsi que le comité « Léon Goldberg pour la mémoire des enfants juifs » de cet arrondissement ont dévoilé une stèle commémorant le souvenir des 33 enfants juifs non scolarisés (entre 6 mois et 5 ans) qui ont été exterminés dans les camps de la mort.

Après les discours de M.Madec, sénateur maire du XIXème arrt, du représentant du comité Goldberg, de l'ambassadeur d'Israël M.Shek et de Madame Vieu-Charier adjointe au Maire de Paris chargée de la mémoire, une classe d'enfants a lu les 33 noms et envoyé 33 ballons blancs. A la ficelle de chaque ballon était accrochée une carte avec le nom d'un enfant déporté. Certains ballons sont restés accrochés à des branches d'arbres comme si ces enfants voulaient encore jouer parmi nous, les vivants.

Parmi l'assistance nombreuse, des enfants pleuraient....

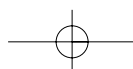
Puis des élèves du Conservatoire de Musique du XIXème arrt ont joué et chanté : le message de transmission de la mémoire a été capté. C'était en effet le but de cette cérémonie.

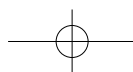
Parmi ces 33 noms, l'un m'est particulièrement cher : Emile Mesingier, 3 ans. C'était mon petit frère.

Nicole Ryfman

Nicole Ryfman est mon amie. Son père était l'ami de mon père, tous deux sont nés à Zelechow (Pologne), ils sont venus à Paris, se sont mariés, ont eu des enfants. Puis de Paris ils ont été déportés pour Auschwitz, d'où ils sont revenus : le petit Emile (3 ans) et sa maman, non. Monsieur Mesingier s'est remarié après la guerre, et a eu une enfant : Nicole. Nous nous voyons – entre autres – à chaque Yom Hashoah, lors de la lecture des noms. Le petit Emile avait trois ans : trop jeune pour aller à l'école, il n'avait pas le droit de jouer dans un jardin public...et il était « assez grand » pour être déporté. Je n'ai pas connu Emile, ou je ne m'en souviens pas ; Nicole évidemment, ne l'a pas connu. Cependant pour Nicole et moi, nos liens les plus forts sont nos pères, ainsi que le petit Emile.

Sarah Wojakowski, le 23.11.2008

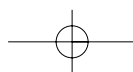




Catherine Vieu-Charier, Régine Lippe, Sarah Wojakowski, S. E. Daniel Shek, Ambassadeur d'Israël en France avant de dévoiler la stèle des Buttes-Chaumont.



Le 17 octobre à l'école élémentaire du Parc à Fontenay-aux-Roses, cette plaque a été dévoilée par Pascal Buchet, Maire de la Ville, de Gilles Mergy, Maire-adjoint et des membres des FFDJF qui ont pris une part active à cette initiative, en particulier notre ami Alexandre Sebban, responsable du projet (entre Michèle Hartmann et Sarah Montard-Lichtstein), Régine Lippe, Fernand Fikman et Alex Halaunbrenner.



L'allocution de Serge Klarsfeld

En 1940 il y avait en France environ 320 000 juifs et parmi eux environ 70 000 enfants. Sur ces 70 000, 11 400 ont été déportés. Environ 7 500 de ces 11 400 étaient des enfants de Paris et de la banlieue et parmi eux les enfants de cet arrondissement populaire qu'était le 20^{ème} arrondissement ont été les cibles les plus touchées par les rafles de la Police de Vichy qui obéissait aux ordres d'un Gouvernement collaborateur jusque même dans la Solution finale.

1100 enfants juifs du 20^{ème} arrondissement, 1/10 de tous les enfants déportés de France, ont abouti dans les camps d'extermination nazis qui ont criminellement mis fin à leur brève existence physique. Leur existence posthume aurait pu s'arrêter là : ils auraient pu ne survivre qu'éphémèrement dans la mémoire de ceux qui les avaient connus et aimés et ils auraient pu disparaître dans le nuit et le brouillard des camps d'extermination sans même laisser des traces de leurs passage sur terre. Les nazis détruisaient les documents, les nazis détruisaient les corps et la possibilité d'une Histoire de la Shoah.

A cette volonté d'effacer le souvenir des millions de victimes, nous les FFDJF, rescapés de la Shoah, nous avons apposé notre volonté obstinée non seulement de faire condamner les criminels nazis allemands et leurs complices français ainsi que de changer la mémoire de Vichy mais nous avons opposé aussi notre volonté de restituer en France son identité à chacune des victimes

Ce fut en 1978 le choc de la publication de notre Mémorial de la Déportation des Juifs de France dont la douloureuse préparation a contribué à forger la création et la personnalité de notre association.

Puis en 1994 ce fut la publication du Mémorial des Enfants Juifs Déportés de France où chacun de ces enfant a retrouvé non seulement son état-civil précis, mais aussi l'adresse de son arrestation ; ce qui a permis la pose, à travers tout le territoire français, de centaines de plaques commémoratives, en particulier à Paris où les Amicales pour la mémoire des enfants juifs déportés de chaque arrondissement ont accompli un remarquable travail de recherche dans les archives scolaires et de communication. L'AMEJD du 20^{ème} arrondissement a été une excellente pionnière dans cette entreprise que nous avons d'ailleurs initiée au Lycée Hélène Boucher en avril 1989.

Notre association FFDJF a toujours aidé de pareils efforts, ne serait-ce que par la publication de notre listing des enfants qui en est sa 5^{ème} édition. Au sein de notre association et à mes côtés Maurice et Régine LIPPE jouent un rôle essentiel : Maurice assure à lui seul toute la partie informatique si importante du Mémorial des Enfants et de la nouvelle édition du Mémorial de la Déportation des juifs de France. Régine, elle , anime avec enthousiasme et compétence les AMEJD et les associations auxquelles elle participe ; elle leur fournit les nombreux renseignements qui lui sont demandés et les met en forme, comme cette plaque qui lui doit beaucoup ; elle en a vérifié chaque nom et les a classés par rue. Elle est également un des principaux artisans de nos recherches des photos des enfants déportés et nous en avons retrouvé plus de 4000.

Avec la FSJF, qui a pris l'initiative de cette plaque, initiative qui a été soutenue par le FMS, avec la FSJF nous organisons chaque année la cérémonie du Mont Valérien où nous rendons hommage aux 70 fusillés, dont 52 juifs, du 15 décembre 1941 et nous sommes heureux de coopérer une fois de plus ensemble pour la mémoire. Il en est de même avec notre ami Joël Mergui qui, avant même de prendre la tête du Consistoire, a été sur le terrain un véritable et efficace militant de la mémoire ; nous avons beaucoup œuvré avec Joël Mergui ce n'est pas fini. Quant au Grand Rabbin Goldmann, parmi les dirigeants spirituels de notre communauté, il est celui toujours présent aux cérémonies de la mémoire et celui qui sait trouver les mots justes.

Ces plaques et ces stèles dans les synagogues, sur les façades et dans les cours des écoles, des collèges et des lycées, dans les jardins publics, sur les murs des mairies ou des immeubles où ont vécu les familles juives anéanties, ce sont à la fois leurs tombes et le rappel de leur assassinat ; ce sont aussi les preuves qu'ils n'ont pas été jetés dans les poubelles de l'histoire, qu'ils sont revenus à la lumière du jour, qu'ils vont continuer à vivre dans la conscience et dans la mémoire de ceux qui liront leurs noms et leurs destins. Cette plaque est en même temps le procès-verbal de 1100 crimes sans précédent et une œuvre de vie intense à laquelle, j'espère, beaucoup d'enfants juifs et non juifs de l'arrondissement et au-delà pourront utilement se confronter.

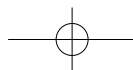
• S.K.

Le Mardi 25 novembre s'est tenue à la synagogue de la rue Julien Lacroix (dans le 20^{ème} arrondissement) la cérémonie d'inauguration de la plaque rappelant le nom, le prénom et l'âge, classés par rue de chacun des 1 100 enfant juifs du 20^{ème} victimes de la barbarie nazie. C'est la Fédération des Sociétés Juives de France, présidée par Maurice SKORNIK qui a pris l'initiative de cette plaque, soutenue par la FMS et les FFDJF. Dans l'intervention de Serge KLARSFELD, ce soir là, le travail de Régine LIPPE est mis à l'honneur. Il y avait une assistance nombreuse, une émotion intense et un très bel acte de mémoire que la synagogue avait déjà entrepris après la Libération, sur une plaque de marbre qui tentait déjà de rendre hommage aux disparus sans pouvoir tous les dénombrer.



Régine Lippe a été le maître de cérémonie de la soirée.





Le 7 décembre ont été remis les prix « Zakhor pour la Mémoire » initiés par notre ami Philippe Benguigui, Président de Zakhor. La cérémonie a eu lieu à Perpignan au Palais des Rois de Majorque où, grâce à Philippe, nous avons magnifiquement présenté notre exposition en 2003. Les lauréats sont Avner Shalev, Président de Yad Vashem et Mary Gross, directrice des Relations francophones de Yad Vashem qui recevront le prix Zakhor pour la Mémoire 2008 ainsi que Beate Klarsfeld, Prix Zakhor d'Honneur. .
A l'issue de cette cérémonie sur laquelle nous reviendrons dans notre prochain bulletin, Beate Klarsfeld a remis les insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite à Philippe Benguigui. Alex Halaunbrenner, ancien interné de Rivesaltes était présent, ainsi que Charles Lastmann venue de Lyon et qui a également été interné à Rivesaltes. Enfin Edouard Drommelschlager, dont les parents ont été déportés de Rivesaltes à Auschwitz était venu de Toulouse.

**MÉMORIAL DE LA DÉPORTATION
DES JUIFS DE FRANCE**

TOME 4 > Rafles de Zone occupée : automne 1942 SERGE KLARSFELD

MÉMORIAL DE LA DÉPORTATION
DES JUIFS DE FRANCE

RAFLÉS
DE ZONE OCCUPÉE
AUTOMNE 1942



Gidon Ben-Zion
Carnet 34



Herta Jahn
Carnet 35



Simon Geller
Carnet 36



Elie Ben
Carnet 37



Joseph Wechsler
Carnet 38



Herta Galkowicz
Carnet 39



Bernard Koppman
Carnet 40



Maurice Brulowicz
Carnet 41



Elona Geller
Carnet 42



Rosalind Koppman
Carnet 43

CONVOIS

N° 34 > 18/09/42	N° 39 > 30/09/42
N° 35 > 21/09/42	N° 40 > 04/11/42
N° 36 > 23/09/42	N° 41 > 05/11/42
N° 37 > 25/09/42	N° 42 > 09/11/42
N° 38 > 26/09/42	N° 43 > 11/11/42

DISTRIBUÉ PUBLICITAIREMENT PAR L'ASSOCIATION
FFDJF
"LES FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE"
32 rue La Boétie 75008 Paris
2008

Le 28 novembre Serge Klarsfeld a conclu le cycle des orateurs pour les participants de l'Ecole Nationale de la Magistrature. Le thème de leur action de formation était : « Le Judaïsme : approche historique et débats contemporains » En 2006 déjà, le président des FFDJF s'était adressé aux magistrats et futurs magistrats.

Une plaque apposée à Aigurande-sur-Bouzanne en mémoire des victimes juives

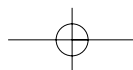


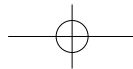
Le 24 octobre à Aigurande-sur-Bouzanne, dans l'Indre, une plaque du souvenir a été dévoilée par une fille et un fils des 19 Juifs étrangers,

âgés de 20 à 59 ans, parmi lesquels 15 furent déportés, après leur arrestation par des gendarmes français dans la nuit du 22 au 23 février 1943. Tous ces

hommes furent conduits successivement dans les camps de Douadic, Nexon, Gurs, et Drancy, avant leur déportation le 4 mars 1943 par le convoi 50 et le 6 mars par le convoi 51, dont il ne reste aujourd'hui qu'un seul survivant : Maurice Jablonski (pour lequel un film produit par l'AMIJC a été réalisé en 2006). Ainsi que me l'écrit Betty Murawiec qui effectua des recherches pour retrouver des descendants de ces victimes : « 12 familles

à ce jour ont pu être retrouvées. Survivantes de la Shoah, elles ont voulu, qu'à défaut d'une sépulture, subsiste une trace rappelant leur existence et leur martyre. Grâce aux différentes recherches et à la coopération du Maire de Aigurande et de son conseil municipal, cette plaque désormais apposée dans la cour de la mairie rappellera le sort tragique de ces 15 hommes, victimes de la haine et de la barbarie. » ■
C.B.





Gérard GOBITZ, nous a quittés, il faisait partie du groupe restreint des déportés qui, fidèles au souvenir de leurs camarades non revenus, militaient depuis des décennies pour qu'ils ne soient pas oubliés. Nous avons travaillé ensemble dans une grande entente, car lui et moi dans les années 80-90 avons parcouru les archives départementales.

Gérard GOBITZ a publié en mars 1992 un ouvrage très utile sur les déportations de zone libre. Ses parents Emil et Sidonie ont été déportés par le convoi n° 10. Il les a suivis par le convoi n° 30. Tous trois avaient été refoulés du Brésil vers la France peu avant la guerre. A sa veuve Rose et à ses fils Claude et Bernard nos plus sincères condoléances.

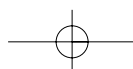
Avril 1989 à Izieu, de gauche à droite :
Gérard Gobitz, Claude Bochurberg, X,
Serge Klarsfeld, Benjamin Asenhejm, Jacques Toros,
Olivier Friedler, Michel Polinowski, Georges et Sarah Wojakowski.



Tous ceux qui ont été sauvés de la Shoah en étant rapatriés en Espagne par les Consuls espagnols en France ou en franchissant clandestinement la frontière franco-espagnole sont invités, s'ils souhaitent témoigner de leur passage en Espagne, de se mettre en relation avec Mme Marie Henar CORBI - Casa Sefarad Israel - Zurbaran 20 3a - 28010 MADRID
Tél. : 34 91 391 10 46, Mobil : 34 636 325 016, e-mail : henar.corbi@sefarad-israel.es

Signalons que du 29 novembre au 1^{er} décembre, un hommage solennel a été rendu à Paris au Consul général d'Espagne de 1939 à 1943. Bernardo Rolland y Miota qui réussit à sauver de nombreuses Juifs. Son action courageuse irrita les Allemands qui obtinrent son rappel à Madrid.

Le 30 novembre à la Synagogue Don Isaac Abravanel - 84, Rue de la Roquette eut lieu une après-midi commémorative et le lendemain au Consulat d'Espagne - 165, Bld Malesherbes, une plaque a été dévoilée consacrée au Consul Rolland. Notre ami et militant FFDJF Alain de Toledo a pris dès le début une part très active dans l'hommage rendu à la mémoire de ce consul exceptionnel.



Mémoire

Yiskor au cimetière parisien de Bagneux

MÉMOIRE ■

A l'appel du Farband - Union des Sociétés Juives de France - et de la Fédération des Sociétés Juives de France s'est déroulée, sous le vent et la pluie, la commémoration annuelle en mémoire des victimes de la Shoah, des combattants tombés contre l'idéologie nazie et de ceux tombés pour l'existence de l'Etat d'Israël.

Serge Sznajder a rappelé que le Farband - Union des Sociétés Juives de France organisait aussi au nom de la Fédération ce Yiskor depuis 1947 et qu'il convenait que cela perdure encore et encore. Après avoir salué les personnalités présentes et notamment pour sa première sortie officielle, Madame Danielle Hoffman-Rispal en qualité de vice-présidente de l'Assemblée Nationale, Henry Battner a appelé les jeunes de l'Hashomer à allumer les six torchères au son du « Zog nicht keimohl » et du chant des Partisans entonné par l'ensemble vocal Zamir.

Puis sont intervenus les responsables d'Aki Estamos qui ont lu en judéo-espagnol traduits du yiddish des extraits du Chant d'un peuple assassiné de Katzenelson. Après, Alain Kaminski pour la Fédération, a exprimé le souci de tous concernant les problèmes des sociétés d'originaires. En yiddish, pour le Farband, Joseph Pulwermacher a rappelé que l'humanisme juif avait toujours été symbole d'ouverture. Il a remercié le maire de Paris et la Direction des Cime-



De gauche à droite : Lilianne Capelle, Danielle Hoffman Rispal, Anne Hidalgo, Benoît Kaplan, Richard Prasquier et Joel Mergui, avant les prières rituelles.

tières pour l'aide apportée à solutionner les soucis évoqués par Alain Kaminski.

«Mir Zeinen do» : nous sommes là

Henry Battner a donné lecture du message de son Excellence Daniel Shek, Ambassadeur d'Israël en France et céda la parole à Joël Mergui, Président du Consistoire Central qui a appelé la communauté juive à s'unir pour la transmission de la mémoire de la Shoah. Richard Prasquier, Président du CRIF, a rappe-

lé qu'il fallait rester vigilant contre l'antisémitisme qui sous couvert d'antisionisme, renaissait mais que le Président de la République, par son discours, était garant des droits.

Anne Hidalgo, enfin, a rappelé les souffrances du peuple juif et l'inertie du monde à cette époque. Elle a lancé un appel pour lutter contre tous les racismes et terminé en promettant que l'an prochain, ces problèmes auront été résolus.

Après que l'ensemble vocal sous la direction d'Albert Benzaquen eut inter-

prété le psaume « Enoch », le Rabbin Mevorah Zerbib a récité et psalmodié le rituel. Henry Battner a clos cette cérémonie en rappelant l'aide qu'y apportaient les maires de Bagneux et de Montrouge. Il a aussi remercié les personnels des cimetières, les forces de Police et le SPCJ pour leur participation et enfin, a souhaité en judéo-espagnol en yiddish et en français, une bonne année 5769 ponctué par un vibrant « mir Zeinen do » (Nous sommes là - Ndlr). ■

L. M.

Signalons aussi la disparition d'un autre membre des FFDJF, Charles Hajdenberg, fidèle depuis la création de l'association.

Notre amie Denise Holstein sera au Memorial de la Shoah le 19 janvier 2009 pour nous parler de son livre et de sa déportation. Venez nombreux l'entendre. Elle a été la seule survivante du foyer d'enfants de Louveciennes.

L'admirable travail de recherche de Gabrielle Balseiro relayé par «Sud-Ouest» (3 et 6 octobre 2008).

DÉPORTATION. L'association des Fils et Filles des déportés juifs de France cherche témoignages et documents sur des enfants morts en déportation. L'appel est lancé

Dernier domicile connu

Mémoire

DÉPORTATION. Quelques souvenirs de Ruth et Anne Lewkowicz ont traversé les décennies. À Royan, on se souvient de ces jeunes filles, déportées à Auschwitz

Aussi discrètes que gentilles

de Thomas Mankowski

Si Anne et Ruth Lewkowicz ont toutes les deux été décrites comme « discrètes », on ne peut pas dire qu'elles sont passées inaperçues. Plusieurs Royannaises se sont manifestées pour évoquer leur souvenir, suite à notre article paru le 6 octobre. Cet article s'appuyait sur les recherches de Gabrielle Balseiro, relais local de l'Association des fils et filles des déportés de France. Elle collecte les témoignages et documents relatifs à plusieurs enfants juifs ayant vécu à Royan avant d'être arrêtés, transférés à Drancy puis déportés à Auschwitz. Les sœurs Lewkowicz en faisaient partie.

« Ruth disait toujours, en apprenant qu'il y avait eu une rafle : "Ça sera peut-être bien pour nous la prochaine fois" »

Née en 1928, Ruth est arrivée en 1940 en Charente-Maritime. Elle vivait avec ses proches, rue du Colonel-Desplats, mais sans le père. Comme beaucoup, elle était originaire de Moselle. Jacqueline Lajoux conserve son image sur une photo de classe réalisée en 1941 à l'école des Tilleuls, devenue depuis l'école Jules-Ferry. On y voit une adolescente aux grands yeux affichant un léger sourire : « On l'a bien acceptée car elle était très gentille. »

Sur le chemin de l'école. La dame se souvient que Ruth portait souvent une veste sous laquelle elle cachait l'étoile jaune : « Elle disait toujours, en apprenant qu'il y avait eu une rafle : "Ça sera peut-être bien pour nous la prochaine fois." »



Photo de classe. Ruth Lewkowicz (tout en bas à gauche) était scolarisée à l'école des Tilleuls, devenue depuis l'école Jules-Ferry. Ce document date de 1941.

PHOTO REPRODUCTION -SUD OUEST-

Un jour, elle n'est pas venue. On s'est demandé, sur le coup, si elle était malade ou si elle était partie voir de la famille.»

Claudine Lacroix en conserve un souvenir plus précis. Les deux jeunes filles faisaient un bout de chemin ensemble pour se rendre à l'école. Elles passaient le soir devant un hôtel boulevard Briand où les Allemands avaient leurs habitudes, se faisant toutes petites quand les militaires nazis en sortaient ivres.

Elle évoque Ruth dans l'ouvrage de François Richet, « Souvenirs de Royan »* : « A l'école, je n'ai pas l'impression qu'elle était considérée différemment des autres élèves en raison de son étoile jaune. Entre camarades, elle a toujours été bien accueillie, je n'ai pas souvenir qu'on lui ait fait de réflexion particulière. Un jour de 1942, je n'ai pas vu Ruth. Je suis allée chez elle, sa maison était fermée. J'ai été très peinée de sa disparition que j'ai immédiatement

attribuée aux Allemands et j'ai eu très peur pour elle. »

« Une chose m'avait étonnée ».

Si Claudine Lacroix et Jacqueline Lajoux n'ont pas connu la grande sœur Anne (née en 1927), Suzanne Fournier se souvient de l'avoir rencontrée au hasard d'un concours commun : « Le collège de filles à Saintes dans lequel j'étais scolarisée a été transformé en hôpital et je suis partie au collège de Royan où vivaient mes grands-parents. Anne avait deux ans de moins que moi et nous étions parties ensemble à La Rochelle pour essayer d'obtenir une bourse. Elle était accompagnée de sa maman et moi de ma grand-mère. Nous avions dîné le soir et passé la nuit à l'hôtel ensemble. Une chose m'avait frappée pendant le repas : elle avait tenu à s'asseoir sur les genoux de sa mère pour manger son dessert.

Comme elle devait avoir 14-15 ans, ça m'avait surprise. Mais elle devait avoir besoin de ça. »

Suzanne Fournier a quitté Royan avant le bombardement et n'a appris que bien plus tard, en se plongeant dans le livre de François Richet, les conditions de sa disparition. Anne, Ruth et leur maman, Elsa Lewkowicz, ont été déportées le 18 septembre 1942.

Gabrielle Balseiro entend transférer ces témoignages à Serge Klarsfeld, le président de l'association. Elle poursuit sa quête, cherchant d'autres Royannais se souvenant de Sarah Wilenski, Anczel Lejzerowitz, Jacques Breidick et Renée Elsa Himelblau.

► **Contact.** Témoignages et documents peuvent être adressés au journal « Sud Ouest » qui transmettra. Adresse : 6, front de mer, 17 200 Royan. Téléphone : 05 46 23 58 00. Courriel : royans@sudouest.com

* « Souvenirs de Royan », volume 2, aux éditions Le Passage des heures.

Le tragique destin de Fryda DYMENT, restée seule après avoir perdu ses parents et quatre frères et sœurs est évoqué par son amie fidèle Léa Mouillaud née Fingerman à qui nous devons les photos des enfants Dymont.

J'aimerais témoigner aujourd'hui pour évoquer la vie de mon amie Frida DYMENT décédée à Paris le 18 Septembre 1984, adhérente des PFDJF. Elle n'a droit à aucun mémorial.

Dans le mémorial des enfants de Serge Klarsfeld figurent ses sœurs et frère : Beile, Sara, Monique et Maurice dont 3 furent pensionnaires UGIF à Louveciennes et déportés par le convoi n° 77. La sœur Monique déportée avec ses parents par le convoi n° 29.

Les membres de cette famille de Nancy, internée dans la région de Poitiers, ont tous été déportés sauf une fille, Frida née en Janvier 1929.

Et quelle en est la raison ? Lors du transfert au Printemps 1943 de Poitiers à Drancy de sa famille, Frida se trouvait à l'infirmerie du camp pour une pleurésie. Mal soignée, je le suppose, cette pleurésie se transforma en tuberculose.

Comment elle arrivera à Paris à l'Hôpital Tenon, et à quelle date, je n'ensais rien. Elle devait avoir 13-14 ans, en pleine croissance. A l'Hôpital Tenon pour la soigner on lui fait subir deux thoracoplasties, c'est-à-dire qu'on affaisse le poumon en coupant les côtes. Imaginez ce que cela pouvait produire sur la croissance générale ! La police traque les juifs même à l'Hôpital. Heureusement le professeur Sauvage qui la soigne a pitié et réussit à la camoufler et sa vie est sauve mais pas sa santé.

Je la rencontre en mai 1952 au Foyer de jeunes filles JOINT rue Notre-Dame des Victoires à Paris. Nous logeons dans une chambre de quelques mètres carrés. Elle sort de 9 ANNEES DE SANATORIUM. Son corps est déformé par les thoracoplasties et sa capacité respiratoire est de 40%.

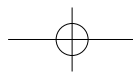
Malgré cela elle doit faire face seule à ses moyens de subsistance. Elle a entamé une procédure auprès du Ministère des Anciens Combattants pour tenter d'obtenir une rente de victime civile de la guerre. Elle doit démontrer que ce sont les faits de la guerre qui l'ont mise dans un état tel qu'elle ne peut seule subvenir à ses besoins. Elle doit payer les frais de procédure et les avocats. Elle doit donc travailler. Cela durera de longs mois pendant lesquels elle ne peut manger tant elle est fatiguée. A son travail elle rassemble deux chaises pour se reposer et reprendre des forces de temps à autre. Elle ne s'alimentait à cette époque que d'un litre de lait, car tout autre aliment l'aurait fatiguée plus qu'il ne l'aurait reconstituée. C'est le Dr Wei qui la soigne.

Elle obtint enfin gain de cause ce qui lui permit de survivre jusqu'en 1984., mais à quel prix. ELLE EST SEULE AU MONDE. ON LUI A TOUT PRIS. Pour se déplacer elle doit prendre des médicaments. Puis surviennent des troubles divers. Elle aura souffert toute sa vie de l'absence de sa famille. Elle ne figure sur aucun mémorial et pourtant quelle vie de MARTYR.

Y aura-t-il jamais assez de larmes pour pleurer ces innocentes victimes de la haine sous toutes ses formes ? Après les sévices il fallait encore se justifier pour obtenir réparation, comme si réparation est possible.



Fryda Dymont



Notre exposition allemande sur «Les Enfants Juifs allemands et autrichiens déportés de France» a terminé son périple dans de nombreuses gares en Allemagne : les plus récentes Cologne, Francfort, Dresde, Munich et Mannheim.



A l'inauguration de l'exposition à Francfort : Alex, Beate et Trudy Baer

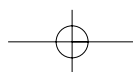


Beate Klarsfeld



A dresde : Henri Zajdenwegier, Régine, X, Marie Zajdenwegier, Beate et Alex

Serge Klarsfeld s'est rendu à Auschwitz le 6 octobre dernier pour participer à une réunion du Comité Consultatif International du Musée d'Etat consacré à l'examen de la future exposition permanente.



Serge Ejnès : jusqu'au bout de la vie...

REIMS ■ Serge Ejnès s'est éteint le 1er Novembre 2008 à Tel-Aviv, jour de son 84e anniversaire. Sa trajectoire est singulière, unique. Visionnaire, curieux de tout, attaché de façon indéfectible à la ville de Reims, il a marqué sa génération, au-delà de sa communauté.

Dans Reims meurtrie, Serge Ejnès est revenu, après la Seconde guerre mondiale, avec ses parents et ses deux frères Henri et Maurice, résistants, grâce aux familles rémoises Bachet, Batteux et Laurent, et d'autres « Justes des nations » qui, au cours de leur fuite d'une ville à l'autre, les ont aidés à échapper à l'ennemi nazi.

Serge Ejnès, a reconstruit et écrit, avec un grand H, l'histoire de la communauté juive de Reims. Il a tout dit, tout écrit sur Reims, la guerre et les Juifs. Il a publié : « Histoire des Juifs de Reims pendant la Seconde guerre mondiale » avec les

témoignages émouvants de plusieurs déportés.

Après la guerre, avec son frère Henri, c'est la création de Joliform/JERF : entreprise de textile qui, au plus fort des "30 glorieuses" employait près de 500 personnes à Reims, Epemay et Château-Porcien. Il était proactif, entrepreneur en Champagne-Ardenne. Il portait son regard aiguisé sur les arts et les artistes, sur les associations qui savaient valoriser le patrimoine de la cité. Il s'impliquait dans de nombreux projets.

Serge Ejnès avait des convictions fortes qu'il défendait avec fougue et talent. Il était un « tribun » d'une habileté instinctive et

intuitive. Il prenait le micro avec une certaine délectation, souvent devant des assemblées hostiles. Les débats étaient houleux sur la question du droit à l'existence d'Israël dans les années 70. Il parvenait, à chaque fois, par la magie de sa rhétorique et son sens de l'humour, à convaincre les indécis, à emporter ou même parfois à retourner son auditoire. Il parlait vrai.

Avec Hélène, la femme de sa vie, très attachés ensemble aux valeurs altruistes d'un judaïsme « des lumières », sa vision était large. La maison se transformait parfois en forum et il y avait toujours une bouteille de cham-



pagne au frais pour un invité de dernière minute...

Juif de cœur, ouvert aux autres, au dialogue, à la modernité, Serge a projeté ses idées jusqu'au bout de sa vie et ce comportement d'homme d'ouverture à toute

épreuve, lorsqu'il a posé son camp de base en Israël en 1986, ne s'est jamais démenti. Il est resté un homme d'action... qui aimait deux pays : Israël et la France. Au-delà de sa famille - sa femme Hélène, ses enfants

Michèle, Daniel, Nicole, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants - et de sa communauté, la ville de Reims qu'il a tant aimée, perd un des siens. ■

Frédéric Lemer

Inauguration d'un Rond-Point et d'une stèle au nom de Lazare Domniez, en la ville de Saint-Maur-Des Fossés



Le dimanche 12 octobre, en la ville de Saint-Maur-Des-Fossés, sous l'égide du Député-Maire Henri Plagnol et du conseil municipal, a été inauguré par les adjoints au maire, Jacques Leroy, Sylvain Berrios et Gérard Allouche, le Rond-Point Lazare Domniez, ainsi que la pose d'une stèle au square Saint-Hilaire, en Mémoire de cet homme admirable, orphelin de la Shoah, fils d'un père et d'un frère déportés, qui fut maire-adjoint de cette ville

de 1989 à 2007, et dont le dévouement en faveur de ses concitoyens et de la communauté juive fut exemplaire.

En présence de l'ensemble des conseillers de la ville, de Me Hélène Domniez, Anthony Domniez, et de Jean-Louis Beaumont, ancien maire de Saint-Maur, Michel Dluto, Président du Groupe des Saint-Mauriens contre l'oubli, devait rappeler combien « Lazare Domniez, ex-enfant réfugié à la pension Zysman qui admi-

ra tant son frère Nathan, assassiné par les nazis, pour son courage et son engagement dans la Résistance, était un homme de devoir, très attaché aux actions de Mémoire, et à ce titre, méritait vraiment que son nom soit associé à ce lieu symbolique, situé près de l'église où officia l'abbé Morel qui sauva de nombreux enfants juifs, et de l'orphelinat de la Varenne où furent arrêtés 28 enfants juifs, puis déportés à Auschwitz le 31 juillet 1944, et enfin, près du Monument

érigé en mémoire des Enfants Déportés et en hommage aux Justes parmi les Nations... »

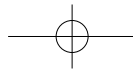
Lazare Domniez, né à Paris en 1933 était un « Menstch » qu'on ne saurait oublier. En 1996, il fit paraître son témoignage d'enfant durant la Shoah sous le titre : « Voyage à travers la mémoire d'un enfant, 1942-1945 » aux Editions H.L.D. salué par Serge Klarsfeld dans la préface, pour l'apport de ses précisions historiques et son réel talent littéraire. En outre, ses interventions multiples dans l'émission : « Mémoire et Vigilance » sur Radio Shalom et son témoignage dans le film : « Maurice Jablonski, le survivant du convoi 51 », produit par L'AMIJC, resteront à jamais gravés au capital de la Mémoire de la Shoah.

S'étant battu avec un courage immense, toutes ses dernières années, contre les attaques d'une maladie cruelle, Lazare laisse au fond de nos cœurs, l'image d'un homme fraternel, profondément altruiste, qui porta jusqu'au bout de sa vie un amour infini, passionné aux siens. ■

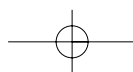
C.B.

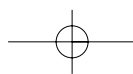
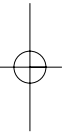
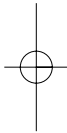
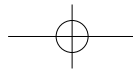


LIOR SMADJA-LIEU qui est une des collaboratrices les plus compétentes de Jacky Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah, vient de faire en Pologne une découverte importante : à l'Institut Historique de Varsovie, elle a mis la main sur un document oublié ; un album intitulé «Judenlager Drancy». Un certain nombre de photos de cet album ont disparu ; d'autres ont déjà été publiées ; d'autres sont inédites. Nous reproduisons ici celles qui ont le plus d'intérêt. Il s'agit très probablement d'un Album constitué par l'équipe Brunner, retrouvé à Drancy, consacré par le CDJC à Paris et qui dans l'immédiat après-guerre, quand les moyens de reproduction manquaient, a dû être prêté à l'Institut Juif de Varsovie à l'époque où le CDJC coopérait activement avec la Pologne. En tout cas, bravo à Lior Smadja-Lalieu.



Chil Brin identifié sur l'Album dans un transport en provenance de Grenoble mais en réalité de Nice, est arrivé à Drancy le 20 février 1944, a été déporté par le convoi n°69 le 7 mars 1944 avec sa femme Rudla. Les enfants nés en France et photographiés sur une autre page ne sont pas identifiés. Si vous pensez en avoir reconnu, faites-le nous savoir ainsi qu'au Mémorial de la Shoah.





News FFDJF



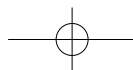
Notre ami Henry BULAWKO (ici au monument de Beaune-la-Rolande dans les années 80), a eu 90 ans le 27 novembre. Les FFDDJF l'ont félicité avec des fleurs comme il se doit: il est depuis son retour de déportation la figure emblématique des déportés survivants avec qui il a créé l'Amicale des Déportés juifs devenue l'Union des Déportés. Nous souhaitons longue vie à celui qui a tant œuvré pour la mémoire et que j'ai rencontré la première fois le 16 juillet 1953 au Vel d'Hiv. Lors de notre campagne en Allemagne dans les années 1967-1997 il fut en France un fidèle supporter de Beate.

Notre ami Leon TSEVERY se remet d'une lourde opération à la hanche et sera courageusement présent pour diriger la cérémonie qui se tiendra le 14 décembre au Mont Valérien. En son absence le 15 octobre au ministère de la Défense, notre Président a participé à une importante réunion de travail concernant le Mont Valérien où de grands travaux sont en train un service d'accueil en construction permettant des visites quotidiennes et la création d'une exposition permanente. D'autres entretiens ont eu lieu ultérieurement avec Serge KLARSFELD afin que les textes et la présentation soient cohérents et qu'ils aient l'accord de tous. Dans notre prochain bulletin nous rendrons compte de cette cérémonie que nous co-organisons chaque année avec la FSJF et l'USJF.

Le 7 décembre au Mémorial de la Shoah a eu lieu la cérémonie annuelle en hommage aux Juifs de Tunisie assassinés pendant la Shoah, cérémonie organisée par M^o Claude Nataf et à laquelle assistait le président des FFDJF, lequel a pris part le 9 décembre à une Table Ronde sur les Juifs de Tunisie pendant la Shoah.

Le 27 septembre notre porte drapeau, Alex Halaunbrenner, a participé à la cérémonie de dévoilement des plaques commémoratives au Lycée Henri IV à la mémoire d'élèves juifs déportés.

Le 3 décembre les Lippe et les Wojakowski ont accompagné les Klarsfeld à Orléans pour y visiter les nouveaux locaux du CERCIL. Nous l'avions déjà signalé, ils sont implantés dans une ancienne école en plein centre historique de la ville. Avec le soutien, en particulier de la Mairie d'Orléans et de la FMS l'école a été l'objet d'importants travaux en vue de l'installation du CERCIL et de son exposition permanente. Notre président fait partie du Comité Scientifique du CERCIL et les FFDJF de son Conseil d'administration.



L'AMEJDAM de Nice, sous l'impulsion permanente de notre amie Michèle Merowka, poursuit ses activités.

Commémoration de la Rafle du Vel d'Hiv 20 juillet 2008

Sur le quai n° 1 de la gare de SNCF, se trouve un mémorial, inauguré le 12 Octobre 1991 par Simone Veil, elle-même partie de ce quai le 6 avril 1944. Une plaque rappelle que, du 31 août 1942 au 30 juillet 1944, les Juifs ont pris le train de Nice vers Drancy, avant d'être envoyés vers les camps de la mort, d'où seuls 3% revinrent. Parmi eux, les enfants dont nous rappelons la mémoire en inscrivant leurs noms sur les murs des écoles.

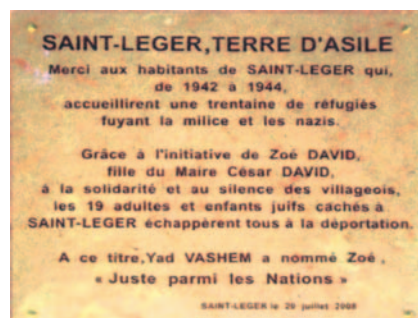


Plaques commémoratives



Rav Marciano récite le Kaddish. On reconnaît Hilda Kudler et Charles Gottlieb, deux anciens déportés

A peine terminées ces cérémonies, plusieurs membres de l'AMEJDAM ont pris la route pour participer au dévoilement d'une plaque honorant une Juste et tous les villageois qui, par leur silence unanime, ont contribué au sauvetage des Juifs réfugiés chez eux.



Ouverture du Centre culturel de Nice

Le centre culturel juif de Nice, situé 5 place Masséna, a enfin ouvert ses portes. Il porte le nom d'un rabbin niçois dont la forte personnalité et le charisme ont marqué la mémoire des juifs : **Centre Jean Kling**. L'entrée s'effectue par l'impasse, 3 avenue Jean Médecin. L'inauguration a eu lieu le **16 octobre**, en présence des autorités civiles et religieuses : **Christian Estrosi** au titre de Président du Conseil Général et Maire de Nice, **Michel Vauzelle** et **Patrick Allemand** au nom du Conseil Régional.

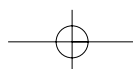
Le local de la Place Masséna regroupe différentes activités, culturelles (Consistoire et Rabbinat), sociales (SBIN) et culturelles : RCN, la radio juive niçoise, et une bibliothèque où vous trouverez les livres présentés dans notre bulletin, mais aussi de nombreux ouvrages faisant référence à l'histoire des juifs issus de toutes les latitudes. Un important rayon concerne la Shoah, avec les ouvrages de **Serge Klarsfeld**, outil primordial pour nos recherches dans les établissements scolaires



Centre Jean Kling, Exposition : le Comité Amelot

A l'initiative de l'AMEJDAM, l'exposition « le Comité de la rue Amelot » est présentée du 2 septembre au 6 novembre 2008.

L'histoire du premier réseau de résistance issu de la communauté juive est racontée en 20 panneaux illustrés. Situé au cœur de Paris, ce centre d'accueil vient en aide aux juifs immigrés, puis participe au sauvetage et au planquage des enfants et adultes en danger.



Le Tribunal administratif de Paris avait donné raison à Mme Goldfarb qui n'avait pas été pensionnaire d'une Maison d'enfants de l'UGIF pendant trois mois et qui avait été placée par l'UGIF dans une famille d'accueil. La Cour Administrative d'Appel a cassé cet arrêt ; mais le Conseil d'Etat a confirmé le bien fondé de la pension d'internée politique à Mme Goldfarb. Ceux d'entre qui sont dans le même cas et qui se sont vus refuser cette pension pourraient représenter une demande à la Direction des Statuts et des Pensions au Ministère de la Défense – BP 552 – 14 037 CAEN Cedex.

Arrêt du Conseil d'Etat n° 299 844 – Séance du 16.6.2008 – Lecture du 11.7.2008

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier soumis aux juges du fond qu'à la suite de l'arrestation de ses parents, Mme GOLDFARB, alors âgée de 8 ans, a été placée, avec ses deux frères, par l'Union générale des israélites de France (UGIF), du 10 octobre au 15 novembre 1942, dans une maison d'enfants à Paris puis, jusqu'en novembre 1944, dans une famille d'accueil à Noisy-le-Grand ;

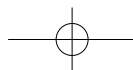
Considérant que, par décision du 13 octobre 1999, le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a rejeté la demande d'attribution du titre d'internée politique de Mme GOLDFARB au motif qu'elle ne remplissait pas les conditions requises par l'article L. 289 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ; que, le 15 février 2002, Mme GOLDFARB a demandé un réexamen de sa situation, faisant référence à un jugement rendu le 16 octobre 2001, par le tribunal administratif de Paris en faveur de son frère, annulant la décision du ministre lui refusant le titre d'interné politique, au motif que le séjour dans la famille d'accueil à Noisy-le-Grand jusqu'en novembre 1944 l'avait exposée à un risque d'arrestation et de déportation et que, dans ces conditions, son hébergement devait être regardé comme un lieu d'internement ; que, par décision du 4 mars 2002, l'administration a rejeté cette nouvelle demande ; que, par jugement du 7 octobre 2003, le tribunal administratif de Paris a annulé la décision de refus d'attribution du titre d'interné politique ; que, sur appel du ministre de la défense, la cour administrative d'appel de Paris, par un arrêt du 17 octobre 2006, a annulé ce jugement au motif qu'à supposer que le centre dans lequel la requérante avait été placée avant son envoi dans une famille d'accueil puisse être considéré comme un lieu d'internement, elle y avait séjourné moins de trois mois et que le fait qu'elle n'ait pu suivre une scolarité normale à Noisy-le-Grand et ne pouvait sortir du domicile de la famille d'accueil où elle avait été placée ne pouvait pas caractériser un internement ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 288 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre : « Le titre d'interné politique est attribué à tout Français ou ressortissant français résidant en France ou dans un pays d'outre-mer, qui a été interné, à partir du 16 juin 1940, par l'ennemi ou l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français pour tout autre motif qu'une infraction de droit commun ... », et qu'aux termes de l'article L. 289 du même code : « La qualité d'interné politique n'est accordée que sur justification d'un internement d'une durée d'au moins trois mois, postérieurement au 16 juin 1940... » ;

Considérant que la cour administrative d'appel de Paris a jugé que le placement de Mme GOLDFARB dans une famille d'accueil ne pouvait être regardé comme un « internement » au sens des dispositions précitées ; qu'en ne recherchant pas, au préalable, si la surveillance par les autorités d'occupation de l'institution qui l'avait placée dans cette famille ne permettait pas de regarder Mme GOLDFARB comme ayant fait l'objet d'un tel internement, la cour a commis une erreur de droit ;

Considérant qu'il y a lieu, en application de l'article L. 821-2 du code de justice administrative, de régler l'affaire au fond ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que Mme GOLDFARB a été placée du 10 octobre 1942 au 15 novembre 1942 dans un centre de l'Union générale des israélites de France (UGIF) ; qu'elle a ensuite été placée par cette institution dans une famille résidant à Noisy-le-Grand jusqu'en novembre 1944 ; que l'UGIF, instituée par une loi du 29 novembre 1941 auprès du commissariat général aux questions juives, est restée pendant toute cette période sous le contrôle des autorités d'occupation ; qu'ainsi, le placement de Mme GOLDFARB demeurait lui-même sous la surveillance de ces autorités, lesquelles pouvaient à tout moment procéder à son arrestation ; que, compte tenu également de ses conditions matérielles de vie difficiles pendant cette période tenant notamment à ce qu'elle ne pouvait sortir librement du domicile de sa famille d'accueil et n'avait pas pu suivre une scolarité normale, le ministre de la défense n'est pas fondé à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué du 7 octobre 2003, le tribunal administratif a jugé que Mme GOLDFARB devait être regardée comme ayant fait l'objet d'un « internement » au sens des dispositions précitées des articles L. 288 et L. 289 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et a annulé pour ce motif la décision du 4 mars 2002 refusant de lui reconnaître le titre d'internée politique ;



Il y a dix ans nous avons publié l'ouvrage « Des Millions de Riskine ». C'était le Journal de son ami Alain Sené et la reproduction de tous les documents que nous avons retrouvés et qui pouvaient aider à faire survivre le souvenir de ce garçon exceptionnel. Il avait marqué ses amis du lycée Louis-le-Grand qui ont entretenu fidèlement sa mémoire jusqu'à ce que nous prenions la relève comme l'explique Bertrand Poirot-Delpech qui n'a cessé tout au long de sa vie de dialoguer avec Youra Riskine. Bertrand est parti à son tour et a peut-être retrouvé Youra, nous l'espérons. Pour ceux que le livre intéresse, il est à leur disposition. Le commander à : FFDJF – 32 rue La Boétie – 75008 Paris (25 euros franco de port)

HORIZONS - ANALYSES

Des millions de Riskine *par Bertrand Poirot-Delpech*

TOUTES les vieilles photos de classe se ressemblent. Bras croisés et jambes en losange, les bons élèves entourent le professeur, manteau sur les épaules. Les cancrs campent sur les hauteurs, sourire en coin, poil au menton, plus vieux d'un redoublement. Les regards fixent un même point. Ce devait être l'objectif. Avec le recul d'un demi-siècle, on découvre que ce point s'appelait l'avenir, pas moins. Le droit à un futur, un seul élève de la troisième A5 de Louis-le-Grand en sera privé, d'ordre d'Hitler. Arrêté, en avril 1943, pour crime d'être né juif, Youra Riskine quittera Drancy le 23 juin vers une mort immédiate à Auschwitz. Il venait d'avoir quinze ans.

J'ai souvent évoqué ce crime contre l'humanité, accompli dans une relative indifférence des adultes. Je jure que, ce jour-là, les nazis n'ont pas seulement massacré un innocent : ils ont privé le siècle d'un génie, d'un cadeau, en tout cas des promesses d'une ironie souveraine. Que Riskine eût enrichi le savoir, l'art, notre regard sur la vie, d'autres condisciples en sont aussi convaincus : Henri Ader, ancien bâtonnier de Paris, Jean-Maurice Verdier, ancien président de Nanterre, Etienne Delaporte. Demandez à Poursin, Steff, Bizot, Dommange, Malgrange, Legrand, Goyard... (Etonnant comme les noms reviennent à l'appel, à cause de lunettes, d'une mèche en épi, d'une veste avachie, d'un pantalon de golf !)

Elève de la « troisième » voisine – nous « avions » Trémeau, en lettres, et non Allard,

puis Michelin et non Chatelain –, je ne connaissais Riskine que par certains cours communs, par les blagues de galeries, et par le jeu des réputations si fortes qu'elles gagnent tout un lycée. Celui qui approchait le plus notre prodige, c'était Alain Sené, le plus éloigné de lui sur la photo de 1942, mais admis dans une intimité que Riskine jouait à décourager. Par chance, Sené a tenu un Journal. Il y manifestait une perception des événements mondiaux très en avance sur la mélasse de bons sentiments où m'avaient personnellement empêtré le scoutisme et l'absence d'hommes à la maison. A la Libération, il mettrait ses petits seize ans au service de la Résistance, les armes à la main.

Serge Klarsfeld, l'avocat et président des Fils et Filles de déportés juifs de France, a raison de penser que la justice et la mémoire passent par la restitution aux disparus de leur « vécu », si abrégé fût-il. Après avoir tiré de l'oubli les convois, les identités, les vies fauchées à Izieu, il allait de soi qu'il publiât les extraits du Journal de Sené concernant Riskine (*Des millions de Riskine*; commandes au 32, rue La Boétie, 75008 Paris; tél.: 01-45-61-18-78).

On ne raconte pas une amitié, moins encore lorsque s'y mêlent l'insouciance farceuse de toute jeunesse et le pressentiment d'un péril qui tombera comme la foudre. Une génération entière de lycéens a respiré cet air vicié de Paris sous la botte allemande, éprouvé ces faims, ces froids, ces terreurs et ces fous rires arrêtés net. Ils nous ont marqués à vie, comme l'odeur fade

des biscuits distribués en classe, des vêtements élimés, des chiffons de « marmites norvégiennes », de tous les ersatz, y compris ceux d'une culture de catacombes. Et par là-dessus les yeux pâles de Riskine, ses plaisanteries ravageuses, son sourire flottant, qu'il nous faut imaginer enfermé dans un train durant des jours et des nuits, puis se figeant devant l'esplanade de Birkenau...

Même très longtemps après, les chagrins d'enfant se laissent distraire par une vêtelle. En lisant Sené, je n'ai plus pensé qu'à... retrouver le vrai nom de notre professeur d'anglais, un Noir dandy à grosses lunettes et canne à pommeau, que Riskine avait surnommé Bouli-Boula-Blanchette. Léopold, il s'appelait ! Ses bagues couraient sur les notes d'un piano droit. Il nous apprenait un « hymne au lycée » de sa composition. Le monde était en ordre, à ses yeux, puisque l'accord restait possible sur les dièses, les bémols et les verbes irréguliers. De la musique avant toute chose !

L'actualité de 1998 enveloppe d'un jour lugubre, d'un jour d'Occupation, les supputations sur ce que serait Riskine devenu si... (normalien, pianiste, peintre, ministre, heureux homme ? Tout cela à la fois ?). Que, cinquante ans après le cauchemar, la France s'intéresse encore aux intrigues d'hommes politiques pour qui le supplice de Riskine, ce crime suprême du siècle, ne fut qu'un détail, personne n'aurait osé l'imaginer. Personne n'aurait eu ce pessimisme d'Apocalypse !

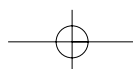
Inauguration de la place Moussa et Odette Abadi

Paris 12^{ème} le 12 septembre 2008



Michèle Blumenthal, entourée de Marthe Kuperminc et Jeannette Wolgust. Au second plan : Andrée Poch-Karsenti.

Après plusieurs années de démarches et par la volonté conjointe de Michèle Blumenthal, Maire du 12^{ème}, d'Andrée Poch-Karsenti, Présidente de l'association des enfants et Amis Abadi et Jeannette Wolgust, Fondatrice de cette association, une place porte les noms de Moussa et Odette Abadi, auxquels 527 enfants juifs doivent la vie.



Mémoire

Larissa Cain à l'honneur



Le mardi 23 septembre dernier, au Mémorial de la Shoah, Larissa Cain a reçu des mains de Mme Simone Veil, les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, en présence de ses nombreux amis, et d'un grand nombre de personnalités, dont Serge et Beate Klarsfeld, Jacky Fredj directeur du Mémorial, le Résistant El Pierre Kaufmann, Jacqueline Keller présidente de la Commission du souvenir du Crif, Annette Zaidman secrétaire générale des FFDJF, Maurice et Régine Lippe, Henri Zajdenwerger seul survivant du convoi 73, Eliane Klein présidente du Crif de la région Orléans...

Après avoir prononcé quelques mots de bienvenue et exprimé sa joie de voir Larissa Cain honorée

en ces lieux, Eric de Rothschild, président du Mémorial devait inviter Mme Simone Veil à présenter la récipiendaire, dont l'action en faveur de la transmission de la Mémoire s'avère exemplaire, tant au sein du Mémorial qu'auprès de l'Education Nationale.

Larissa est née le 8 octobre 1932 en Pologne. Ses parents, tous deux membres de l'Hashomer hatzair gagnèrent Eretz Israël avec la 3^{ème} Alya en 1923 où ils participèrent à la construction du pays, mais en 1929, chassés par les Anglais, ils reprirent le chemin de la Pologne. Malgré des conditions plus que difficiles, Larissa connut alors une petite enfance heureuse dans la proximité de ses parents. Puis survint la guerre et l'enfer pour les Juifs. Le 16 novembre

1940, c'était l'ouverture du Ghetto. Larissa était âgée de 8 ans. La famille dut survivre dans une seule chambre qui comptait 8 personnes où chacun était tenaillé par l'angoisse, sous la menace de la déportation, torturé par la faim et frappé de dysenterie, comme ce fut également le cas pour Larissa.

Le 16 septembre 1942, sa mère ne revint jamais de sa journée de travail à l'usine Tobbens car elle fut arrêtée, déportée, puis assassinée. C'est en décembre 1942 que Larissa parvint par miracle à s'évader et à se cacher ici ou là, grâce à un oncle qui faisait partie d'un mouvement de Résistance.

Au lendemain de la guerre en 1946, alors qu'elle avait perdu ses parents et presque toute sa famille,

elle gagna la France où elle entreprit des études dentaires, devint spécialiste en Orthodontie, puis fonda un foyer avec Hubert Cain, avec lequel ils auront 3 enfants et 5 petits-enfants.

En 1978 vint sa rencontre déterminante avec Serge et Beate Klarsfeld, qui la poussera « au nom de ceux qui n'ont plus de voix et de ses parents assassinés » à s'engager dès le début de l'Association des FFDJF, sur tous les fronts de la Mémoire et de la Justice durant plus de 30 ans, au cours desquels Larissa aura été de tous les combats avec la volonté de transmettre à un large public la Mémoire de la Shoah, l'horreur de la vie dans les Ghettos et le courage de nombreux jeunes pour faire face au molosse nazi.

Dans le droit-fil de cette action de Mémoire exceptionnelle, on lui doit également un certain nombre d'ouvrages désormais référencés au programme de l'EN dont : « Une enfance au Ghetto de Varsovie », dédié à ses parents, « Ghettos en révolte Pologne 1943 », « Arié le lion » qui a donné lieu à une pièce de théâtre, puis : « J'étais enfant à Varsovie » à l'intention des tout jeunes et encore : « L'Odyssée d'Oleg Lerner », et bien d'autres ouvrages actuellement en préparation. Voilà ce que devait rappeler très chaleureusement Mme Simone Veil, en lui témoignant son admiration pour son optimisme en forme de leçon à surmonter tant d'épreuves, et son abnégation à célébrer la vie, entourée de sa superbe famille, sans se départir de son sourire si communicatif... ■

Claude Bochnerberg

Témoignage

**Amichai
KOWALDO**



Ce petit garçon que l'on voit sur cette photo, extraite du « Mémorial des

Enfants Juifs Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelait Amichai Kowaldo, et était né le 31 octobre 1938 à Paris. Il fut

le seul de sa famille à prendre le chemin d'Auschwitz, le 30 juin 1944 par le convoi 76. ■

C.B.

Cimade L'heure de la riposte



© FRÉDÉRIC RÉBENA

Ce samedi, l'association d'aide aux sans-papiers, qui craint d'être exclue des centres de rétention

répond au coup de force du ministère de l'immigration.

Reportage en dessins, page 6.

LIBÉRATION
4 OCTOBRE 2008

COLLECTE DE DOCUMENTS

Le Mémorial de la Shoah, 17 rue Geoffroy l'Asnier 75004, dépositaire des Archives de l'UEVACJ, organise l'archivage et la collecte de documents, objets, photos, en lien direct avec l'Histoire des Juifs Engagés Volontaires durant la Seconde guerre mondiale. Tous les mardi après-midi, une permanence est assurée au Mémorial pour recueillir ces documents entre 14h 30 et 17h 30, lesquels sont photographiés et numérisés sur place. Pour toute informa-

tion : joindre l'UEVACJ tous les jours de 14 à 17h au 01.42.77.73.32.

Serge Klarsfeld rappelle les débuts de la Cimade :

«L'association a joué un rôle de pionnier»

INTERVIEW Serge Klarsfeld, avocat et historien, a publié, entre autres, *Vichy-Auschwitz* (Fayard), les deux volumes de référence absolue sur la Shoah en France. Il replace la Cimade dans ce contexte.
La Cimade a-t-elle joué un rôle particulier pendant la Seconde Guerre mondiale ?

Son rôle a commencé avant la guerre. En 1933, à l'arrivée de Hitler, le mouvement protestant allemand s'est divisé : d'un côté ceux qui acceptaient le régime – ils étaient assez nombreux – et de l'autre ces protestants qui ont résisté, à l'image du pasteur Niemöller, qui a d'ailleurs été emprisonné jusqu'à la fin de la guerre. La parole de Niemöller et de ceux qui le suivaient est arrivée en France et a été reprise par les écrivains protestants. Tout de suite ils ont voulu faire quelque chose. La Cimade a été créée pour aider les Alsaciens et les Lorrains qui avaient été évacués. De là, les protestants sont passés à l'aide aux ressortissants allemands réfugiés en France et internés par le gouvernement français dans des camps à partir de septembre 1939. Il s'agissait d'opposants politiques aux nazis et de juifs allemands réfugiés en France. Les volontaires protestants ont commencé dans le camp de Gurs, où ils s'occu-



FRÉDÉRIC RÉBENA

paient d'abord des détenus protestants. Mais Madeleine Barot, qui était la secrétaire générale de la Cimade, a vu la misère des enfants internés et a décidé d'essayer de leur venir en aide. En octobre 1940, 6500 juifs de Bade et du Palatinat sont arrivés et la situation est devenue très grave. Alors, la Cimade qui était jusque-là aux abords du camp s'est installée à l'intérieur pour être plus efficace. Les jeunes volontaires ont fait des collectes et le conseil œcuménique des Eglises a envoyé de l'argent de Suisse. Ils se sont installés aussi dans les camps de Rieucros (Lozère) et Récébédou (Haute-Garonne) pour apporter soutien moral et matériel. Les préfectures les ont autorisés à s'installer dans les camps quand la situation est devenue terrible, pendant l'hiver 40-41, très dur, où les gens mouraient par milliers.

La Cimade a donc été la première organisation à s'occuper des réfugiés internés par le gouvernement de Vichy ?

Absolument, elle a joué un rôle de pionnier. Et elle a organisé le sauvetage des enfants en essayant de les sortir des camps avant la déportation. Son exemple a été suivi par le Secours suisse puis par l'OSE, l'œuvre juive de secours aux enfants, qui se sont aussi installés dans les camps français.

Et après la guerre ?

Les gens de la Cimade ont continué à aider les réfugiés quels qu'ils soient. A priori, ils sont toujours dans cet état d'esprit, continuant aujourd'hui à œuvrer dans cette tradition d'hospitalité, de soutien et de bienveillance, même si les conditions ne sont évidemment pas les mêmes qu'en 1940.

Recueilli par

ANNETTE LÉVY-WILLARD



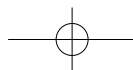
L'Œuvre de Secours aux Enfants

Le sauvetage des enfants juifs pendant l'Occupation par les maisons de l'OSE, 1938-1945

Premier ouvrage d'une collection sur l'ensemble des maisons de l'OSE qui ont abrité les enfants de la Shoah, ce livre, présenté comme un album de famille, est illustré par de nombreux documents et photographies de l'époque. Écrit par Katy Hazan, historienne à l'OSE, avec la participation de Serge Klarsfeld, il raconte le sauvetage des enfants. Si chacune d'entre elles est singulière, les histoires mises bout à bout prennent un autre sens, celui d'une longue chaîne de solidarité qui mobilisa tant d'énergies. Son objectif est de faire connaître cette page d'histoire, préfacée par Hélène Waysbord, Présidente de la Maison des Enfants d'Izieu et par Jean-François Guthmann, Président de l'OSE.



L'ouvrage est à commander à l'OSE : 117 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris au prix de 36 € (franco de port).



CLEFS – Un chantier forestier – Maine et Loire. 1942 – 1943
de Franck MARCHE-ROUBAKOWITCH

Un très bel ouvrage de 284 pages (23 euros à commander chez Franck Marché – 61 ruelle à l'Âne, 49400 Bagneux) Extrait de la Préface de Serge Klarsfeld

La contribution de Franck Marché à la connaissance des conditions de vie et du destin des Juifs embrigadés dans "Le Chantier de Travail 1607", cette contribution est fondamentale. Il s'agit d'une œuvre de recherche rigoureuse pour retracer ce que furent l'Etat civil, l'origine, la profession, la personnalité et le sort de ces bûcherons encadrés par le Commissariat à la Lutte contre le Chômage et travaillant pour le compte de la Société des Mines de Lens. J'ai été associé dès 1997 à cette recherche et je me souviens avoir tiré du fichier de Drancy les fiches des 64 hommes qui, arrêtés le 22 novembre 1943, furent transférés à Drancy et déportés le 7 décembre.

Sept autres les avaient précédés en direction d'Auschwitz. Le plus âgé avait 67 ans ; le plus jeune 19 ans ; 20 étaient français dont 10 naturalisés ; 22 étaient polonais ; 5 Roumains : 4 Turcs, 3 Hongrois, 2 Lituanais, 2 Egyptiens... Juifs errants dans une Europe bouleversée et violente. Juifs dont le souvenir errait depuis un demi-siècle jusqu'à ce que l'énergie de Franck Marché les ramène à la lumière du jour. Une plaque à Clefs perpétue leur mémoire et ce sont les habitants du pays qui veillent désormais sur leur sommeil

Mais l'ouvrage de Franck Marché propulse cette mémoire au-delà de ce chantier et de ce bourg qui fut leur ultime "chez eux".

Grâce au témoignage détaillé des survivants et des familles, grâce à leurs photos d'époque, grâce à l'étude minutieuse des sites et à leur reproduction photographique, grâce à l'examen des archives documentaires, Franck Marché nous plonge dans le microcosme de la persécution des Juifs sous l'Occupation et cette lecture nous prend à la gorge. Elle individualise en effet le génocide en nous confrontant un à un à des dizaines de victimes, à leur existence précaire et physiquement difficile, à leurs espoirs, à leurs angoisses, à leur suppression brutale.

Les Nazis avaient voulu les réduire à néant. Le travail de l'instituteur saumurois les extirpe du néant ; d'objets de l'histoire, ils redeviennent des sujets. Signalons aussi que Franck Marché adhérent des FFDJF de Maine-et-Loire est à l'initiative de la pose de nombreuses plaques commémoratives dans les villes et localités du département (trente deux), perpétuant le souvenir de familles juives qui y vécurent en liberté ou en résidence surveillée jusqu'à ce que les uniformes allemands ou français s'emparent d'elles.

Si chaque département avait réalisé le travail de cet ami (dont la famille maternelle périt en déportation) le destin de chaque victime serait définitivement mis en lumière.



Témoignage

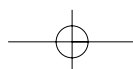
Bella et Micheline
RUBIN

Ces deux soeurs que l'on voit sur cette photo, extraite du « Mémorial des Enfants Juifs

Déportés de France » de Serge Klarsfeld, s'appelaient Bella et Micheline Rubin. La plus jeune, Micheline, était née le 18 septembre 1937. Elles habi-

taient à Paris dans le 11^e arrondissement. Toutes deux ont été déportées avec leur mère par le convoi n°22, le 21 août 1942. ■

C.B.



En hommage aux combattants morts pour la France lors de la grande guerre

Comme chaque année, à la veille de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, s'est déroulée le jeudi 6 novembre, en la synagogue du Quartier Latin, la cérémonie traditionnelle à la Mémoire des Morts pour la France, en présence du représentant du Président de la République, des autorités civiles, et des élus dont Liliane Capelle Représentant le Maire de Paris, Jean Tibéri Maire du 5ème et d'un grand nombre d'officiers supérieurs, ainsi que de nombreux Présidents d'Associations de Combattants et de Résistants.

Après l'entrée des portedrapeaux, Jacques Hubert Gahnassia, Président de la communauté de Vauquelin, rappela en quelques mots ce que fut l'épisode héroïque au cours duquel des milliers de Juifs se battirent au nom de la France contre l'ennemi outre-Rhin.

Puis, après l'allumage solennel des six bougies, ce fut au tour du Président des Consistoires, Joël Mergui de rendre un vibrant hommage aux soldats juifs des deux guerres, qui se battirent jusqu'au sacrifice de leur vie pour leur patrie, en ajoutant « qu'on ne pouvait pas parler de la Gran-



de Guerre, sans évoquer la 2ème Guerre mondiale et ainsi en honorant les victimes, réfléchir aux leçons de l'Histoire et à la nécessité de rester vigilant. » A sa suite, le Grand Rabbin de Paris David Messas, souligna le fait : « que défendre les valeurs de la France était un devoir religieux, que le devoir de Mémoire était un devoir religieux, et que la Thora insistait sur ce thème : Souviens-toi, tu n'as pas le droit d'oublier... Pour ne pas oublier, il faut célébrer ».

Au cours de cette cérémonie patriotique, le Ministre-Officiant, Philippe Darmon conduisit les prières d'usage, et le rabbin Meyer Malka, Aumônier de la Marine, effectua la prière pour la République française. Le chœur de la synagogue, dirigé par Jean-Marc Thoron, accompagna les temps forts de cette belle cérémonie, qui

devait augurer les manifestations organisées partout en France, à l'occasion du 90ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Lors de cette célébration du 11 novembre 2008, alors qu'il ne reste plus désormais un seul combattant vivant sur le sol national, pour la première fois, le Chef de l'Etat Nicolas Sarkozy s'est recueilli à Douaumont près de Verdun, en présence du Premier Ministre François Fillon et du Prince Charles d'Angleterre.

Hormis les multiples cérémonies qui se déroulent à Paris et dans les communes du pays, on retiendra l'hommage rendu par le Plessis-Robinson à ses héros, élèves du lycée horticole, qui s'engagèrent au nom de la France. Parmi ces hommes, il y eut 49 Juifs, qui tombèrent au Champ d'Honneur. Com-

me tous les ans, les noms de chacun de ces hommes ont été rappelés un à un, accompagnés de la mention : « Mort pour la France » et ce, en présence du Maire, du conseil municipal, des Associations de Combattants, Résistants et des FFDJF représentés par Alex Halaunbrenner, ainsi que la Communauté Juive de Fontenay-Aux-Roses, à qui Annette Zaidman Secrétaire Général des FFDJF a demandé de prendre le relais sur place le 11 novembre, afin de remplir la promesse faite autrefois à Jean Goldenberg, ancien élève du lycée horticole, disparu il y a quelques années « de ne jamais oublier le sacrifice de ses camarades juifs qui n'hésitèrent pas à sacrifier leur vie pour défendre les valeurs de la France et de la liberté humaine. » ■

Claude Bochurberg



Quand vous recevrez ce bulletin, les deux volumes du Tome 4 de notre nouvelle édition seront publiés.

Le premier volume « Rafles de Zone occupée : automne 1942 » consiste en la liste alphabétique, convoi par convoi, des diverses convois de l'année 1942 du convoi 34 (18 Septembre 1942) au convoi 45 (11 novembre 1942.).

Le second volume consiste en l'index alphabétique détaillé de tous les déportés de l'année 1942 du convoi 1 au convoi 45 (42 000 déportés).

Nous avons déjà beaucoup avancé pour le tome 5 : l'année 1943. Suivra le Tome 6 : l'année 1944 et l'index alphabétique détaillé de toutes les victimes de la Shoah en France.

Pour ceux qui souhaiteraient se procurer l'un et/ou l'autre des deux volumes de Tome 4, leur prix chacun est de 30 Euros (franco de port) et les deux volumes ensemble 50 Euros (franco de port). Les commander à FFDJF - 32, Rue la Boétie - 75008 Paris.

Mémoire

L'inlassable lutte de Jo Nisenman en Mémoire des victimes juives de la Shoah

Jo Nisenman, né en 1923 à Lublin en Pologne, appartient à cette catégorie de déportés qui n'ont jamais abdicqué après leur terrible épreuve. Comme nombre de ses compagnons de Blechhammer- Auschwitz III, Jo s'investit en effet de toutes ses forces depuis longtemps, afin de témoigner de ce que le peuple Juif eut à subir durant la Shoah. On lui doit ainsi d'avoir été parmi l'un des premiers, il y a une quinzaine d'années, à fonder avec ses amis du XXème, le Comité Tlemcen, en Mémoire des enfants Juifs assassinés de l'école de la rue Tlemcen. Depuis, on peut dire qu'il n'est pas une façade d'école à Paris ou ailleurs, qui ne rappellât avec l'appui du Mémorial de Serge Klarsfeld, la tragédie des 11400 enfants Juifs qui furent déportés de France.

Aujourd'hui, dans le prolongement de cette lutte, Jo vient de faire paraître à compte d'auteur, un récit touchant*, dans lequel il revient sur son itinéraire, depuis son implantation en France avec ses parents dans les années 30, puis sa descente en enfer, et enfin sa reconstruction après sa libération des camps.

Après une période heureuse dans la chaude proximité familiale, malgré la dureté du travail dans le « schmatess », et l'étroitesse d'un deux pièces cuisine, tout près du cimetière du Père Lachaise, les Nisenman connurent le joug

des lois antisémites décrétées par Vichy, et les rafles du 16 juillet 1942, qui emportèrent les parents de Jo et sa petite sœur, pour un voyage sans retour pour Auschwitz, après leur passage au Vélodrome d'Hi-

tendre quelques jours le retour de ma famille. Mais personne n'est venu. J'ai compris qu'ils étaient arrêtés pour de bon : parqués au Vel d'Hiv, je le sus après, ils attendaient d'être déportés. » Quelques jours après

petits qui braillaient, pleuraient, munis de vêtements hors de saison sur lesquels on avait inscrit leur nom. »

Le 26 août 1942, ce fut le signal de la déportation. Puis la sélection pour le travail forcé avant d'arriver à Auschwitz. Et la succession des camps de la mort lente : Annaberg, Blechhammer-Auschwitz III, où Jo et ses compagnons eurent l'opportunité de côtoyer des Juifs palestiniens, engagés dans l'Armée Britannique, prisonniers de guerre qui les aidèrent autant qu'ils le purent. Ensuite, vint l'épisode des marches de la mort, le passage par les camps de Grossrosen, Buchenwald, Allach et enfin la Libération par les troupes américaines à la fin avril 1945.

Jo, ce « mensch » magnifique, qui eut le malheur de perdre sa femme Yvette il y a quelques années, nous livre ici un témoignage précieux sur le ton le plus simple, à l'instar de ce que commande sa chaleureuse personnalité toujours soucieuse d'autrui. Ses compagnons et lui forment une famille fraternellement unie depuis leur arrestation en 1942 et leur déportation. Et Jo, ce père de 2 enfants et grand-père de 3 petits-enfants, est l'un des maillons exemplaires de cette famille, en raison de ses qualités de cœur et de son militantisme à toute épreuve. ■

Claude Bochurberg



ver. Cet épisode tragique, Jo ne l'a jamais oublié : « Ce jour-là, les bruits de cet événement me parvenant, je suis retourné chez moi. Dans l'escalier, un étage plus bas, la voisine m'a attiré chez elle en me disant : « Viens ici, ne monte pas, car les gendarmes français arrêtent tous les juifs, il faut te sauver. » Entrouvrant alors la porte de l'appartement, j'aperçu ma famille descendant les marches en se tenant par la main. Ma mère m'a vu et dans ses yeux, je pus remarquer un soulagement : Elle me croyait sauvé... Une fois tout le monde parti, je suis retourné chez nous en pensant at-

la rafle, Jo tenta de rejoindre un oncle à Bourges, mais au moment de traverser la ligne de démarcation, le passeurs de connivence avec la police, le dénonça et il se retrouva alors dans la prison de la ville, en même temps que 19 autres jeunes Juifs, dont André Chomand (raflé et déporté avec son père), avec lequel il se lia spontanément d'amitié, avant d'être transféré à la prison militaire d'Orléans, puis plus tard à Pithiviers le 15 août 1942.

Dans ce camp de la honte, Jo retrouva sa petite sœur et deux de ses cousins, puis, ce fut le départ pour Drancy avec « les



Lundi 13 octobre 2008 à l'Assemblée Nationale, Serge Klarsfeld a participé à une rencontre de plusieurs associations autour de la direction de l'association «Hommage aux Villages de France» pour préparer de prochaines initiatives.

ACTUALITÉ

Le Parquet demande la confirmation des peines à l'encontre du président du FN

JUSTICE ■ Jean-Marie Le Pen, qui avait été condamné en première instance à trois mois de prison avec sursis et 10.000 euros d'amende pour avoir minimisé les crimes commis en France par les nazis pendant l'Occupation, s'est déplacé pour se défendre, le 29 octobre devant la cour d'appel de Paris, alors qu'il était absent en première instance au mois de février dernier.

Le leader frontiste avait alors été reconnu coupable de complicité d'apologie de crimes de guerre et de contestation de crime contre l'humanité, à la suite de propos publiés en janvier 2005 dans l'hebdomadaire d'extrême-droite *Rivarol* qui paraît sans discontinuer depuis 1951. Il y avait notamment déclaré : « En France du moins, l'Occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine même s'il y eut des bavures inévitables dans un pays de 550.000 kilomètres carrés ».

A l'audience d'appel, J.-M. Le Pen, qui a assumé ses propos, a dénoncé faire appel « pour une raison de principe » contre ce qu'il considère être « un procès d'intention ». « Je crois rêver, a-t-il déclaré à la cour, en voyant dans un tribunal, à Paris, au XXI^e siècle, que

l'on juge l'expression d'une opinion ». Et d'ajouter : « Si vous n'êtes pas dans le courant général, tout le monde se retourne pour vous montrer du doigt. C'est extraordinaire ». Le chef du FN a maintenu que ses propos n'étaient « pas monstrueux » car la France a bien été « le pays qui a le moins souffert de l'Occupation ». Il a conclu : « Je ne suis pas un apologiste de l'Occupation allemande. Mais dois-je m'interdire d'en parler ? ».

Rivarol aurait pu vouloir piéger J.-M. Le Pen, jugé trop conciliant envers de sa fille

Que J.-M. Le Pen réitère sa vision très particulière de la Seconde Guerre mondiale en gommant toute référence à la déportation et à la Shoah n'est ni nouveau

ni surprenant. Par contre, les circonstances particulières de la publication par *Rivarol* de ses paroles l'est davantage. En effet, contrairement à ce qu'il avait affirmé en première instance, le journaliste de *Rivarol* Jérôme Bourbon a déclaré qu'il s'agissait « de propos publiés qui n'auraient pas dû l'être ». « Je pense avoir commis une erreur » a-t-il dit le 29 octobre, reconnaissant « un malentendu, une méprise, une maldonne ». Egalement reconnu coupable en première instance, il avait, ainsi que la directrice de publication du journal Marie-Luce Wacquez, été condamné à une amende. Derrière la publication de cet entretien informel sans l'autorisation du leader frontiste, certains avaient cru voir, avec raison, une conséquence de la guerre de succession au sein

du FN : proche des idées des « durs » du parti, *Rivarol* aurait pu vouloir piéger J.-M. Le Pen, jugé trop conciliant envers les velléités « modernisatrices » de sa fille.

Toujours est-il que le procureur de la République a requis la confirmation des peines prononcées en première instance, les trois prévenus ayant alors aussi été condamnés à verser solidairement un euro de dommages et intérêts à l'association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France (dont le président Serge Klarsfeld était présent à l'audience) et 1.000 euros au MRAP, à la Ligue des Droits de l'Homme et à la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants Patriotes.

La décision a été mise en délibéré au 17 décembre. ■

Jean-Yves Camus

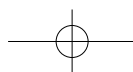
ACTUALITÉ JUIVE - N°1044 DU 6/11/08 - 33

Serge Klarsfeld et les FFDJF à la pointe du combat judiciaire

AMBIANCE ■ En ce mercredi 29 octobre, une trentaine de Fils et Filles de Déportés Juifs de France regroupés autour de Serge et Beate Klarsfeld ont assisté à l'audience, en présence des trois prévenus.



Devant les principaux lieutenants de J.-M. Le Pen venus en nombre, il leur a fallu à vrai dire jouer des coudes avec eux, parfois à la limite de l'affrontement, pour accéder à la salle. Et ce, d'autant que cette dernière, sévèrement contrôlée par un groupe de gendarmes, ne pouvait contenir en tout et pour tout qu'une vingtaine de personnes. C'est donc dans une salle minuscule archibondée que la présidente de la 11^{ème} chambre revint longuement sur les faits ayant motivé le renvoi de J.-M. Le Pen et de ses « complices » devant ce tribunal, dont l'ambiance était pour le moins électrique. Les avocats de la défense tentèrent bien de faire diversion en ayant recours à des arguties juridiques avec la notion de disjonction, mais sans résultat. Quant aux avocats des parties civiles, ils ne se privèrent pas de pointer et de commenter l'objet des délits qui se solda en première instance par la condamnation des prévenus. Maître Olivier Maudret représentait les FFDJF dans cette affaire. Quant à Serge Klarsfeld, interrogé par la présidente, il a explicité avec force et précision sa position, au nom des FFDJF, en se référant à la simple vérité historique et au Mémorial de la Déportation des Juifs de France et de ses 76.000 crimes contre l'humanité, commis par les occupants allemands avec la collaboration de Vichy. L'audience ouverte à 14 heures 30 s'est terminée vers 21 heures. ■ **Claude Bochnerberg**



PUBLICATIONS DISPONIBLES DES FFDJF

<input type="checkbox"/> N°1	Mémorial de la Déportation des Juifs de France, nouvelle édition Index alphabétique général des convois de l'année 1942	35 €
<input type="checkbox"/> N°2	Tome 4 du Mémorial - Nouvelle édition convois n° 34 à 45	30 €
<input type="checkbox"/> N°3	Tome 3 du Mémorial - Nouvelle édition convois n° 17 à 19 et 26 à 33	30 €
<input type="checkbox"/> N°4	Chronique des Fils et Filles (1979-2004)	50 €
<input type="checkbox"/> N°5	Chronique de l'affaire Papon	25 €
<input type="checkbox"/> N°6	Additif n° 8 au Mémorial des Enfants	20 €
<input type="checkbox"/> N°7	Additif n° 7 au Mémorial des Enfants	20 €
<input type="checkbox"/> N°8	Additif n° 6 au Mémorial des Enfants	20 €
<input type="checkbox"/> N°9	Additif n° 5 au Mémorial des Enfants	20 €
<input type="checkbox"/> N°10	Additif n° 4 au Mémorial des Enfants	20 €
<input type="checkbox"/> N°11	Additif n° 3 au Mémorial des Enfants	20 €
<input type="checkbox"/> N°12	Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France (Édition 1978)	85 €
<input type="checkbox"/> N°13	Les Juifs en France, 1941 (Préludes à la Solution Finale)	40 €
<input type="checkbox"/> N°14	Les Enfants d'Izieu	20 €
<input type="checkbox"/> N°15	Georgy, un des 44 Enfants d'Izieu	20 €
<input type="checkbox"/> N°16	Des millions de Riskine (d'Alain Séné)	20 €
<input type="checkbox"/> N°17	Drancy 1941, Drancy la Faim (de N. Calef)	20 €
<input type="checkbox"/> N°18	Le Journal de Louis Aron (Directeur de la Maison d'Enfants)	30 €
<input type="checkbox"/> N°19	David Olère, l'œil du Témoin	30 €
<input type="checkbox"/> N°20	Mémoire du Génocide (100 articles du "Monde Juif")	30 €
<input type="checkbox"/> N°21	Hommage à trois scientifiques Juifs Déportés de France	20 €
<input type="checkbox"/> N°22	Le Journal de Compiègne et de Drancy (de G. Kohn et F. Montel)	20 €
<input type="checkbox"/> N°23	Le transfert des Juifs de la région de Nice	20 €
<input type="checkbox"/> N°24	Le transfert des Juifs de la région de Marseille	20 €
<input type="checkbox"/> N°25	Lettres au Premier ministre des Orphelins Juifs	20 €
<input type="checkbox"/> N°26	Les Juifs sous l'Occupation (Textes Officiels)	20 €
<input type="checkbox"/> N°27	Une tragédie juive à Rosans (Hautes Alpes) le 26 Août 1942	20 €
<input type="checkbox"/> N°28	Recueil de Documents du CICR sur les Juifs internés de France	40 €
<input type="checkbox"/> N°29	Le refoulement des Réfugiés à la frontière franco-genevoise (de Ruth Fiwaz)	30 €
<input type="checkbox"/> N°30	Mémoire d'une Enfance volée (d'Annette Zajdman)	24 €
<input type="checkbox"/> N°31	Ne te retourne pas (de Paul Delcampel)	20 €
<input type="checkbox"/> N°32	Un Génocide en Héritage (d'Alexandre Oler)	35 €
<input type="checkbox"/> N°33	La Déportation des Juifs de Lorraine (de Françoise Job)	25 €
<input type="checkbox"/> N°34	Discours de Jacques Chirac en Hommage aux Déportés Juifs	10 €

Merci de nous adresser votre commande accompagnée du chèque correspondant.

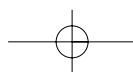
BON DE COMMANDE

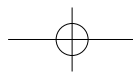
à adresser à FFDJF : 32 rue La Boétie 75008 Paris

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Code Postal _____ Ville _____

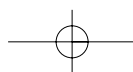
Ci-joint mon règlement de _____ N° de l'ouvrage _____ Quantité _____

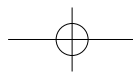




CHERS AMIS,
NOUS AVONS OBTENU
POUR BEAUCOUP DE NOS MEMBRES
ET BIEN AU-DELÀ, D'APPRÉCIABLES
RÉSULTATS DANS LES DOMAINES
DE LA JUSTICE ET DE LA MÉMOIRE
ET AUSSI DES INDEMNISATIONS
ET DU SOCIAL...

...À VOTRE TOUR
DE VOUS MONTRER
EFFICACES ET GÉNÉREUX
EN RENOUVELLANT RAPIDEMENT
VOTRE COTISATION
POUR L'ANNÉE 2009
ET AUSSI EN ACQUÉRANT
LES OUVRAGES QUE NOUS AVONS
PUBLIÉS ET QUI NE SONT PAS ENCORE
DANS VOTRE BIBLIOTHÈQUE !





MÉMORIAL DE LA DÉPORTATION DES JUIFS DE FRANCE

INDEX ALPHABETIQUE DES CONVOIS 1 à 45 : CEUX DE L'ANNÉE 1942

SERGE KLARSFELD

Rafle du 14.05.1941

Rafle du 20.08.1941

Rafle du 12.12.1941

Rafle du Vel d'Hiv.
16/17.07.1942

Rafle de province de
Zone occupée :
juillet 1942

Internés des camps
de Zone libre :
août 1942

GTE de Zone libre :
août 1942

Rafle des Juifs
étrangers de Zone libre
26 août 1942

Rafle des juifs roumains
de zone occupée :
24 septembre 1942

Rafle des juifs étrangers
de la province
de zone occupée :
octobre 1942

Rafle des juifs grecs
de zone occupée :
5 novembre 1942

Famille Opalek



Rafle du Vel d'Hiv. 16 juillet 1942

Famille Zlotnik



Rafle du Vel d'Hiv

Famille Bujakowski



Rafles de la zone libre : 26 août 1942

Famille Weiss



Rafles de la zone occupée : automne 1942

ÉDITÉ ET PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION

FFDJF

“LES FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE”

32 rue La Boétie 75008 Paris

2008

